



Bilan d'activités

Syndicat de Rivières Val de Vienne

Année 2025



Travaux de reméandrage du Réveillon - été 2025

Table des matières

1. Contexte.....	2
a) <i>Historique et organisation territoriale</i>	2
b) <i>Dépenses et recettes de 2025</i>	3
b) <i>Deux Contrats Territoriaux</i>	4
2. Présentation des activités générales de la cellule d’animation.....	6
a) <i>Equipe.....</i>	6
b) <i>Outils de communication</i>	8
c) <i>Lourdeur administrative</i>	15
3. Tranche 6 du CT Manse-Ruau-Réveillon 2020-2025 (hors suivi)	15
a) <i>Travaux de restauration du lit et des berges.....</i>	17
b) <i>Travaux de restauration de zone humide.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
c) <i>Travaux de création de zone tampon humide artificielle.....</i>	17
d) <i>Communication.....</i>	19
4. Tranche 5 du CT Veudes-Mâble-Bourouse-2021 - 2026 (hors suivi)	20
a) <i>Travaux de restauration du lit et des berges.....</i>	20
b) <i>Travaux de restauration de la continuité écologique</i>	23
c) <i>Travaux de restauration des zones humides en Indre-et-Loire.....</i>	25
d) <i>Travaux de plantation de ripisylve</i>	26
e) <i>Etudes complémentaires</i>	27
f) <i>Communication.....</i>	28
5. Suivi du milieu	29
a) <i>Territoire Manse-Ruau-Réveillon.....</i>	29
b) <i>Territoire Veudes-Mâble-Bourouse.....</i>	34
6. Actions hors CT	37
a) <i>Travaux.....</i>	37
b) <i>Accompagnement.....</i>	42
7. Bilan des actions 2025 et projections	44
a) <i>Territoire Manse-Ruau-Réveillon.....</i>	44
b) <i>Territoire Veudes-Mâble-Bourouse.....</i>	46
c) <i>Analyse de la situation par masse d’eau.....</i>	51

1. Contexte

a) Historique et organisation territoriale

Situé en Indre-et-Loire, le Syndicat de la Manse et ses affluents couvrait une superficie d'environ 20 000 ha et plus de 100 km de cours d'eau répartis sur 13 communes (Panzoult, Ile-Bouchard, Crouzilles, Avon-les-Roches, Crissay-sur-Manse, Saint-Epain, Noyant-de-Touraine, Neuil, Sainte-Maure-de-Touraine, Sainte-Catherine-de-Fierbois, Bossée, Sepmes et Draché).

En 2010, un contrat territorial visant à la réduction de l'utilisation de pesticides a débuté par le volet phytosanitaire avec la chambre d'agriculture 37 comme acteur principal. En 2012, un avenant a été signé afin de prendre en compte le volet cours d'eau pour effectuer des opérations sur la ripisylve, les berges et le lit mineur. En 2015, un second avenant a été signé afin d'inclure au contrat territorial des actions en faveur du Couloir et du Ruau de Panzoult (communes de Cravant-les-Côteaux et Panzoult).

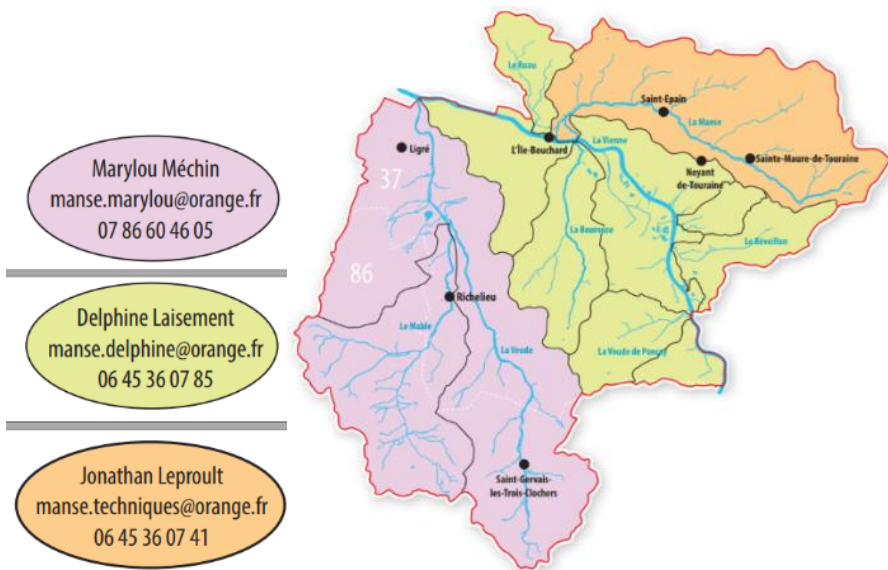
En 2017, deux nouvelles communes ont adhéré au Syndicat, pour la restauration de la masse d'eau le Réveillon : Nouâtre et Maillé.

En avril 2018, avec l'application de la GEMAPI, le territoire du Syndicat s'est agrandi aux affluents amont de la Vienne tourangelle, principalement situés en rive gauche. Ce sont les EPCI situés sur ce bassin versant qui ont adhéré au Syndicat. Pour être actif sur ce nouveau territoire, une technicienne de rivières supplémentaire a été embauchée le 1^{er} octobre 2018.

Durant l'été 2022, le Syndicat de la Manse étendu a changé le nom pour devenir le Syndicat de Rivières Val de Vienne et ainsi paraître plus légitime sur l'ensemble du territoire en charge.

Notons que la Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut ne souhaite pas adhérer au Syndicat de Rivières Val de Vienne, préférant rester sous le statut conventionnel. Une nouvelle convention a été signée, pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2026. Toutes les autres communautés de communes adhèrent au Syndicat.

Le territoire s'étend sur deux départements et deux régions soit 1 000 km² et 450 km de cours d'eau environ. Il a donc été fait le choix de partager ce territoire entre les trois technicien(ne)s (voir carte des référents techniques ci-dessous).



Localisation des territoires d'actions par technicien.ne.s de rivières

Jonathan LEPROULT est chargé de la coordination du Syndicat, en plus de la gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Manse.

Marylou MECHIN, en charge du bassin de la Veude et du Mâble est la référente interdépartementale et interrégionale car c'est la seule technicienne confrontée à plusieurs régions et départements. Ce n'est pas anodin en termes de traitement des dossiers, de spécificités règlementaires, et de réunions au sens large du terme.

Delphine LAISEMENT est chargée du reste du territoire sur les deux contrats territoriaux, en plus du volet communication dématérialisée. Ce sont les deux techniciennes qui gèrent la partie Système d'Information Géographique (SIG) du Syndicat.

Victoria GRAND est la secrétaire du Syndicat à hauteur de 21 heures hebdomadaires.

b) Dépenses et recettes de 2025

Fonctionnement dépenses et recettes en 2025

Le budget de fonctionnement du syndicat en 2025 s'élève environ à 680 000 € (charges du personnel, charges à caractère général, travaux...), 65 % de celui-ci concerne les travaux.

Concernant les recettes, une participation annuelle des collectivités membres (Etablissement Public de Coopération Intercommunale E.P.C.I) de 127 011.75 € a été versée (ce montant inclus la participation financière de la Communauté Châtelleraudaise dans le cadre d'une convention pluriannuelle). Les riverains ont contribué autant qu'il est prévu de travaux sur leurs parcelles (entretien de la ripisylve). Des conventions financières ont été signées avec la communauté de communes Chinon Vienne et Loire pour la restauration de zone humide d'Anché, et des partenariats (Fédération de pêche d'Indre-et-Loire, SMAEP) ont permis de compléter les recettes.

Comme chaque année nos partenaires financiers (AELB, CD37, CD86, CR Centre-Val de Loire, FEDER, CR Nouvelle Aquitaine) ont subventionné 80 % du budget (hors actions non éligibles).

Fin 2025, le conseil syndical a validé l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 150 000 € pour couvrir les dépenses courantes en attendant le versement des subventions. Cette ligne a été débloquée à hauteur de 150 000 € en fin d'année 2025.

Investissement dépenses et recettes en 2025

Dépenses 2025 :

Pour les dépenses d'investissement en 2025, le montant a **évolué principalement suite à la mise en service de la dématérialisation** et de l'envoi des documents en dématérialisation à la préfecture d'Indre-et-Loire. Le montant s'élève à 3 642 €.

Parmi les autres dépenses d'investissement, on retrouve la **réalisation de panneaux pédagogiques**, l'achat d'un **fauteuil ergonomique pour un technicien**, ainsi que l'achat de **deux ordinateurs** : l'un pour être renouvelé et l'autre suite à l'évolution du système Windows, pour un **montant total de 3 358 €**.

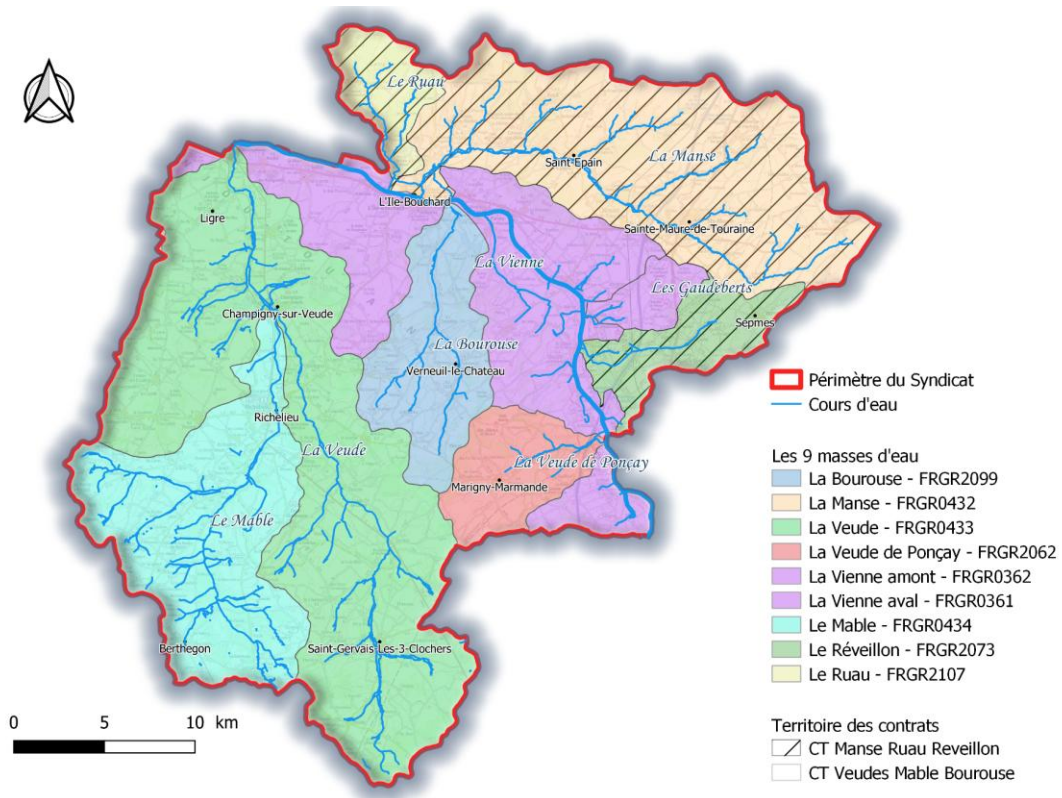
Recettes 2025 :

Comme chaque année, le FCTVA (Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) constitue une recette. Il est resté à peu près au même niveau qu'en 2024, s'élevant à **1 486,03 €** en 2025 contre **1 143,01 €** en 2024.

Concernant les amortissements, le montant est également resté proche de l'année précédente, avec **11 549.51 €** en 2025 contre **14 276.53 €** en 2024.

b) Deux Contrats Territoriaux

Le Contrat Territorial est le principal outil dans lequel s'inscrit le syndicat de Rivières Val de Vienne. De par son opérationnalité et son volet multi partenarial qui permet un financement globalement satisfaisant, le Syndicat abonde les Contrats au maximum de ce qu'il peut financièrement (et les participations des collectivités membres sont stables dans le temps). Comme les années passées, en 2025, le Syndicat a entrepris la réalisation de travaux de restauration des cours d'eau et de zones humides grâce aux financements précédemment cités.



Localisation des deux contrats territoriaux en cours sur le territoire du SRVV

Deux Contrats Territoriaux sont différenciés sur le territoire du Syndicat :

- Le contrat territorial 2023-2025 correspond au territoire historique, sur les bassins de la Manse, du Réveillon et du Ruau ;
- Le contrat territorial 2024-2026 porte sur les bassins de la Veude, du Mâble, de la Veude de Ponçay, de la Bourouse pour ne citer que les principaux.

2. Présentation des activités générales de la cellule d'animation

a) Equipe

L'équipe politique du syndicat de Rivières Val de Vienne comprend 27 délégués titulaires et 27 délégués suppléants pour l'ensemble des communautés de communes adhérentes. Fin 2025, le Bureau est composé d'un président (François LIARD - adjoint Saint-Epain) et de quatre vice-présidents (Jacques DESME - adjoint Champigny-sur-Veude ; Régine REZEAU - maire Sepmes ; Marie-Rose BROTIER - adjointe Courcoué et Pierre DURAND - maire Maulay).

Afin de faire avancer les sujets administratifs, cinq conseils syndicaux ont eu lieu en 2025.

L'équipe technique du Syndicat comprend trois technicien.ne.s de rivières et une secrétaire à temps partiel :

- Jonathan LEPROULT, technicien titulaire en charge de son territoire et des actions liées ; Il est chargé de la direction de l'équipe et du bon fonctionnement global, et en appui à ses collègues ;
- Delphine LAISEMENT, technicienne titulaire en charge de son territoire et des actions liées sur les deux contrats territoriaux ;
- Marylou MÉCHIN, technicienne (contractuelle depuis 2018), titulaire depuis l'année 2023, en charge de son territoire et des actions liées (à 80 % depuis le 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025) ;
- Victoria GRAND, secrétaire titulaire. Ce poste est indispensable au bon fonctionnement administratif du Syndicat (21 heures hebdomadaires).

Chaque année, le syndicat de Rivières Val de Vienne accepte de nombreux stagiaires dans la limite de ses capacités d'encadrement notamment. Cet accueil permet aux plus jeunes de progresser. Pour le Syndicat, le temps consacré à cet encadrement est valorisé par l'aide apportée par les stagiaires selon les niveaux de compétence (renfort petits chantiers, petites études et missions etc...). En 2025, 10 stagiaires ont été acceptés pour des durées et des niveaux d'études variables, pour un total équivalent à 50 semaines (30 semaines avec Jonathan LEPROULT, 8 semaines avec Delphine LAISEMENT et 12 semaines avec Marylou MÉCHIN). Les principaux sujets abordés par les stagiaires de longues durées ont été :

- La proposition de réalisation d'une zone tampon hydraulique dans un vallon sec en amont immédiat d'une ferme ayant une problématique d'inondation (commune de Sainte-Maure) ;
- La proposition de réalisation d'une zone tampon hydraulique dans un vallon sec en amont immédiat d'une parcelle privée ayant une problématique d'inondation (commune de Saint-Epain) ;
- La proposition de remise en état d'un affluent de la Manse (commune de Neuil) dans le cadre d'un curage non autorisé ;
- Le suivi Ligéro avant travaux de la zone humide de Courcoué ;
- L'étude du sous-bassin amont des sources de la Veude à Thuré, en vue de la mise en œuvre de travaux visant à améliorer la qualité de la Veude dès ses sources.

Les techniciens estiment leur temps de terrain à hauteur de 50 % maximum, voire 20 % par période. Le temps de travail administratif (au bureau, sur l'ordinateur) est croissant au fil des années, ce qui est regrettable. Chaque technicien possède un véhicule de service pour se rendre facilement sur le terrain, de façon fluide et réactive.

Le télétravail a été initié en 2020 pour les raisons sanitaires ; ce mode de travail s'opère encore partiellement afin de gagner du temps (environ une journée par semaine pour les technicien.ne.s), et de manière régulière pour la secrétaire à raison de deux jours hebdomadaires. Les 35 heures sont effectuées généralement sur 4 jours, sauf nécessité de service (réunions, rencontres riverains...).

Marylou MECHIN est la technicienne référente Vienne. Elle suit les réunions à la DDT 86 notamment (participation aux comités ressource en eau (CRE) ; liens avec les différents partenaires : CAGC ; CCPL ; CEN ; Fédération de pêche 86...).

Les agents ont suivi plusieurs sessions de **formations** ou **webinaires** en 2025.

Thème	Organisme	Durée / type	Agent
Formation Loutre : biologie, traces et indices	Sologne Nature Environnement	1jour présentiel	Delphine LAISEMENT
Préparation examen professionnel Ingénieur	CNFPT	1jour présentiel	
Reconnaissance des arbres en hiver	Maison Botanique	1 jour en présentiel à Boursay (41)	Marylou MÉCHIN
Qgis niveau 1	In Situ SIG – Jean ALLORENT	2 jours en présentiel au PNR à Montsoreau (49)	
Habilitation pêche électrique	FDAAPPMA37	1 jour en présentiel à Tours (37)	
Journée des TMR	Région CVL	Sainte-Catherine-de-Fierbois (37)	
Journée des TMR	Département 37	Bourgueil (37)	
Webinaire ripisylve	FNE	2h - visio	
Webinaire Valo'haie	Chambre d'agriculture 86	2h - visio	
Préparation concours Rédacteur	CNFPT	De Mars à novembre 2025	
Rivages	AELB	Une matinée - Visio	Victoria GRAND
Actualité financière 2026	Préfecture d'Indre-et-Loire	1 heure - Visio	
Formation préalable obligatoire des assistants de prévention	CDG37	5.5 jours présentiel	
Réseau des acteurs de prévention	CDG37	0.5 jour présentiel	

Les formations sollicitées par les agents mais non réalisés/non obtenues sont les suivantes :

- « Le calcul du dimensionnement des ouvrages de gestion intégrée des eaux pluviales » et « Habilitation électrique pour les pêches électriques de suivi » (Delphine LAISEMENT)

Aussi de très nombreuses réunions, sur des sujets diverses et variés se sont déroulés en 2025 telles que :

- Les cyanobactéries par l'EPTB Vienne ;
- Les réunions « sècheresses » ou « comité ressources en eau » par les DDT 37 et 86 ;
- Les réunions de l'EPTB Vienne sur l'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) ;
- Les réunions sur le SAGE menées par l'EPTB.

Aussi, depuis 2018 suite à la GEMAPI, les différents EPCI du territoire sont en contact régulier avec les agents et élus du Syndicat. Certains EPCI disposent d'un agent en charge de la GEMAPI : le lien avec lui permet d'assurer une cohérence des actions. Des rencontres ont lieu annuellement avec chaque EPCI, pour faire les points sur les actions menées, à venir et sur les cotisations correspondantes.

b) Outils de communication

❖ Site internet

L'actualisation régulière du site internet est indispensable. Par manque de temps, toutes les actualités du Syndicat ne sont pas mises en avant, notamment les travaux (surcharge de travail durant ces périodes).

❖ Bulletin annuel « Bassin de la Vienne Tourangelle »

Agents, élus et autres collaborateurs ont œuvré à la rédaction de ce document plus particulièrement au cours du dernier trimestre 2025 (<https://www.rivieresvaldevienne.fr/le-bulletin-annuel>). Une fois finalisé, il a été imprimé et distribué dans les communes pour une diffusion finale dans les foyers du territoire du Syndicat. La distribution dans la soixantaine de mairies du territoire a pour la quatrième année consécutive été sous-traitée à l'imprimeur pour gagner du temps (environ 30 heures de gagnées par les techniciens ainsi qu'environ 600 km pour 500 euros de carburant).



Page de garde du dernier bulletin, rédigé fin 2025 (24 pages)

❖ **Lettre de nouvelles :**

Cet outil dématérialisé est très apprécié des abonnés. Cinq lettres ont été envoyées sur l'année 2025. Cet outil est dirigé essentiellement par Delphine LAISEMENT.

❖ **Chaine Youtube**

Afin de rendre plus attractifs les contenus de sensibilisation, la chaine YouTube du Syndicat propose des courtes vidéos en lien avec les actions du Syndicat. Cet outil est dirigé essentiellement par Delphine LAISEMENT.

❖ **Facebook**

Une page est animée, pour la troisième année, par des élus du Bureau (essentiellement la vice-présidente Régine REZEAU). L'été, au moment des travaux, le Facebook a été assez actif, avec de nombreuses vues.

❖ Bulletins municipaux

Plusieurs articles pour les divers bulletins municipaux ont été proposés aux communes et communautés, notamment en fin d'année 2025.

❖ Articles Nouvelle République et interview Ici Touraine

Avant et / ou après les diverses animations organisées par le Syndicat, les articles parus dans ces quotidiens permettent à la fois de prévenir les administrés des manifestations organisées par le Syndicat, et ensuite de communiquer sur les thématiques abordées. Les agents et des élus participent à la rédaction de certains de ces articles.



Marylou Méchin a expliqué les travaux réalisés sur la Veude.
© (Photo NR-CP)

Marylou Méchin, technicienne au syndicat de rivières Val de Vienne en charge de la Manse et de la Veude, organisait, en partenariat avec la commune de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, mardi 8 juillet 2025 après-midi, une visite des **travaux réalisés sur la Veude en 2024**.

Vingt-cinq adultes et un groupe d'une quinzaine d'enfants de 6 à 9 ans avec leurs animateurs du centre de loisirs se sont retrouvés sur le parking du plan d'eau de Battreau.

Le début de la visite a commencé par le lavoir communal avec une explication sur l'enlèvement de blocs de pierre qui faisaient barrage et envasaient le fond de la rivière. Le lavoir, envasé lui aussi, a été mis en séchage et le curage sera réalisé manuellement, le 17 septembre prochain, dans le cadre d'un chantier participatif.

La déambulation s'est poursuivie le long de la rivière avec des haltes pour expliquer les ravieres, ces empierrements du lit permettant de créer des petites fosses pour éviter les assècs, oxygénant l'eau et créant des frayères à truites. Une petite zone n'a pas été restaurée, des habitations trop proches de la Veude risquant d'être inondées en cas de crue. En revanche, l'aménagement d'un pont à Saint-Martin, avec amélioration du lit en amont, devrait éviter l'inondation du chemin, mais aussi de la cour de l'habitation à proximité.

Un naturaliste était intervenu avant le début des travaux pour recenser la faune et la flore. Il a permis de découvrir des espèces protégées, ou en voie de disparition, comme la couleuvre jaune et verte ou la mulette épaisse, une variété de moule d'eau douce. En revanche, le castor n'est pas encore présent sur Saint-Gervais.

Près de 60.000 € de travaux

Les échanges ont été nourris et les enfants ont posé beaucoup de questions. Le retour s'est fait en longeant le bief qui conduit vers le moulin de Battreau, qui vient de bénéficier d'un entretien de ses berges et de l'enlèvement des embâcles par la commune, sur les conseils de Marylou Méchin. Celle-ci souligne l'effort important de la collectivité dans l'entretien des rives dont elle est propriétaire.

Les 1.200 m de la Veude restaurés ont coûté 58.000 €, dont la moitié à la charge de l'agence de l'eau, 30 % à la charge du conseil départemental de la Vienne, et 20 % à la charge du syndicat de rivières qui est composé de soixante-six communes.

Article de la NR relatant l'animation à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, juillet 2025

❖ Animations scolaires

En 2025, la majorité des interventions dans les écoles ont été organisées et réalisées par la Fédération de pêche 37 et le CPIE. Environ 180 jeunes ont été sensibilisés.



Extrait du bilan 2025 de la fédération de pêche 37

❖ Animations

Une trentaine d'animations ont été réalisées en 2025. Parmi elle, 19 étaient annoncées dans le bulletin annuel livré fin décembre 2024 dans les mairies. Au total, elles ont toutes été honorées avec souvent un public très présent (voir « animascope » ci-après). Au total, près de 400 personnes ont été sensibilisées par ces animations (hors Ferme Expo).

La présence à FermeExpo via le stand de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne a permis de toucher entre 650 et 700 personnes, adultes et enfants confondus, sur l'ensemble des trois journées de présence à cet événement.

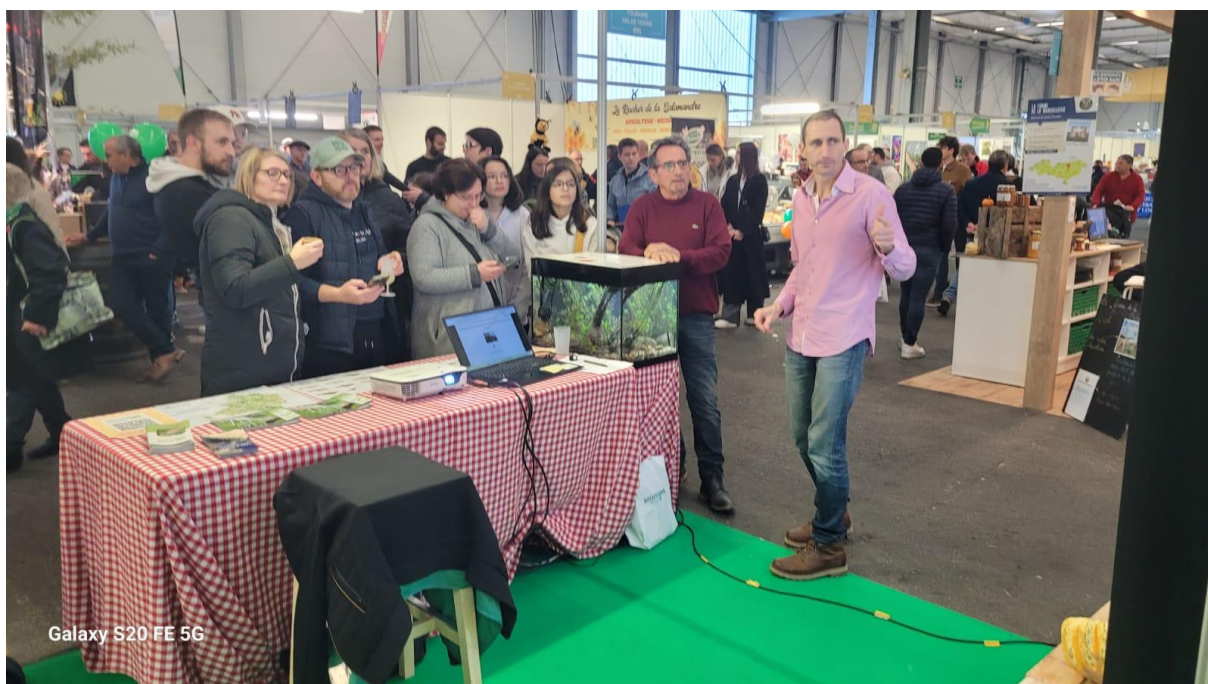


Photo d'une famille au stand de FermeExpo



30 personnes



30 personnes



50 personnes



15 personnes



5 personnes

OUVERTES À TOUS ET GRATUITES 02.47.40.94.30

Mercredi 15 Janvier de 18h00 à 20h00
RDV à la mairie de Razines
Conférence Agroforesterie : Comment tirer parti des arbres ?
En partenariat avec AGROECO EXPERT (Christophe SOTTEAU, Expert conseil en AgroforesterieS)

Vendredi 31 Janvier de 10h00 à 17h00
RDV devant la ferme des Plaises à Saint-Epain à 10h00 puis devant la mairie de Bossée à 14h00
Journée agricole pour illustrer les actions des agriculteurs (haies, agroforesterie, zones tampons, agriculture biologique)
(Réservation obligatoire auprès du SRVV. Repas à vos frais)

Vendredi 21 Février de 14h00 à 16h00
RDV au plan d'eau communal de Panzoult
Entretien de la ripisylve du Ruau (prévoir sécateur de force, tronçonneuse, gants...)

Lundi 24 Février de 18h00 à 20h00
RDV aux passerelles à Sainte-Maure-de-Touraine
Réunion sur le thème des anguilles dans la Manse, résultats des comptages de 2024
En partenariat avec la Fédération de Pêche 37

Vendredi 7 Mars de 9h00 à 12h00
RDV au pont de Marnay à Faye-la-Vineuse
Entretien de la Fontaine d'Auzon (prévoir tronçonneuse, gants, débroussailluse)

Vendredi 7 Mars à partir de 20h30
RDV à la salle de cinéma Salle Jean Savote Noulâtre
Ciné-débat autour de l'eau
En partenariat avec Ensemble au cinéma de Noulâtre

Samedi 29 Mars à partir de 10h30
RDV sur le parking de l'étang de Panzoult
Inauguration de la zone humide communale

Vendredi 4 Avril de 18h00 à 20h00
RDV à la salle des fêtes de l'Île-Bouchard
Conférence sur les cyanobactéries en rivières, résultats des suivis sur la Vienne
En partenariat avec le CETU Elms Ingénieries de l'Université de Tours et l'EPTB Vienne

Vendredi 25 Avril à partir de 14h30
RDV sous le viaduc de l'A10 dans la Vallée de Courtineau (Saint-Epain)
A la découverte des reptiles et amphibiens en vallée de la Manse
En partenariat avec la Société Herpétologique de Touraine (Réservation obligatoire auprès du SRVV)



5 personnes

10 personnes



28 personnes



140 personnes

10 personnes



15 personnes



20 personnes



18 personnes

15 personnes

5 personnes

20 personnes



38 personnes

22 personnes

15 personnes



Aussi, des animations non annoncées dans le bulletin annuel se sont ajoutées en cours d'année 2025 :

- Animation scolaire avec 2 classes de l'école de Maillé en partenariat avec SOGEA. Puis une plantation d'arbres avec l'ASLH de Nouâtre. Une cinquantaine d'élèves ont été sensibilisés aux enjeux gravitant autour des rivières du territoire.
- Une visite commentée des travaux réalisés sur le Mâble à Prinçay et Sérigny. Une vingtaine de riverains et habitants ont participé à cette visite et ont pu échanger avec la technicienne de l'intérêt de tels travaux et plus largement de la gestion actuelle des milieux aquatiques. La pluralité des points de vue a rendu les échanges constructifs.

Enfin, le Syndicat avait communiqué pour permettre aux intéressés d'assister aux pêches électriques (IPR). Une vingtaine de personnes ont pu assister à ces moments particuliers du suivi des masses d'eau, découvrir la méthode ainsi que le panel d'espèces piscicoles présentes.

❖ **Partenariat avec la MFR de Val de Manse**

Le partenariat se poursuit comme chaque année, avec Jonathan LEPROULT. Cette année, un projet mené avec les BTS concernait le recensement et la caractérisation des mares sur une commune du bassin versant de la Manse (Bossée). Le second concernait la sensibilisation à la rivière avec les CAP ; la réalisation de deux chantiers a permis de s'approprier les thématiques.



Chantiers de réalisation

❖ Panneaux pédagogiques

Afin de permettre aux promeneurs de comprendre l'intérêt des travaux réalisés, le Syndicat réalise et pose des panneaux sur les sites restaurés, comme ici à Verneuil-le Château par exemple.



Un des panneaux installés près de la Bourouse pour expliquer les travaux de restauration du - réalisé en 2024

c) Lourdeur administrative

Tout comme en 2022, 2023 et 2024, 2025 a été complexe car la simple rédaction du « mémoire technique » ne permet plus à l'Agence de l'Eau de valider l'attribution de son aide financière, indispensable au démarrage des travaux de restauration du lit.

Depuis 2022, un dossier bien plus complet doit être adressé au préalable à la DDT, qui dispose de deux à trois mois pour formuler au Syndicat une demande de compléments (après avis de l'OFB notamment). De plus, la période d'intervention dans le lit des cours d'eau est plus restreinte qu'auparavant : les travaux ne peuvent plus commencer avant mi-juin, et se terminent lorsque la météo devient trop humide (octobre) avec parfois des coupures en période de précipitations estivales.

Ces contraintes administrative et temporelle complexifient le planning de travaux. Le SRVV voit chaque année son taux de réalisation des travaux amputé en raison des demandes de compléments demandées par la DDT et l'OFB (annulation ou retard de démarrage de travaux).

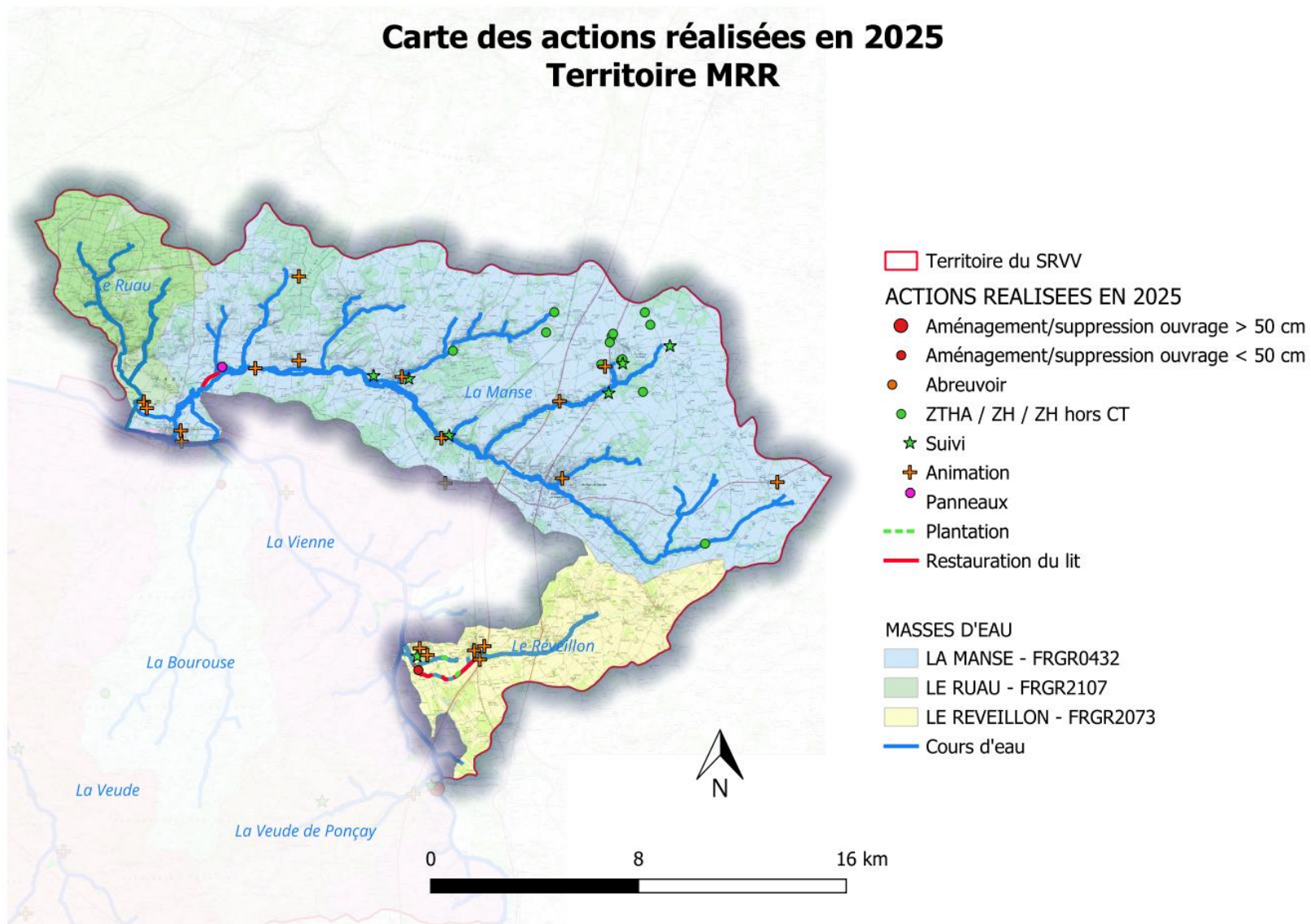
Cette complexification administrative a aussi des incidences indirectes : modifications du planning d'intervention des entreprises ; inquiétude/incertitude créée chez les riverains ; intervention dans l'humidité en fin d'année, sur terrain gras avec remise du site en état plus onéreuse ; camion ne pouvant accéder en berge donc avec un surcoût ; dépenses reportées ; factures arrivées trop tardivement pour permettre des recettes pour un compte administratif davantage favorable par absence de recettes de subventions fin 2024...

Notons que l'instruction des dossiers par la DDT 86 est plus fluide : en cas de doute sur un élément du dossier, les techniciens sont rapidement contactés. Un échange direct et serein entre le SRVV et les services de l'Etat du département de la Vienne permet, au final, un meilleur taux de réalisation des travaux de restauration dans la Vienne qu'en Indre-et-Loire.

3. Tranche 6 du CT Manse-Ruau-Réveillon 2020-2025 (hors suivi)

L'année 2025 correspond à la dernière tranche de ce CT.

Carte des actions réalisées en 2025 Territoire MRR



Carte des actions CT MRR 2025 réalisées (hors plantation)

a) Travaux de restauration du lit et des berges

A propos des travaux majoritaires de cette dernière tranche, à savoir ceux de **recharge et diversification du lit et des berges**, les coûts unitaires ont été globalement conformes aux prévisions initiales. Le Réveillon a été restauré sur un linéaire de 1 890ml avec des travaux assez lourds de reméandrage mais aussi de diversification des écoulements et plantation.



Travaux morphologiques sur le Réveillon à Nouâtre et Maillé réalisés en 2025

b) Travaux de création de zones tampons humides artificielles

De nombreux travaux de création de **zones humides tampons** ont été réalisés en 2025. En effet, ces travaux ont démarré en mai, ils se sont poursuivis courant août, puis ont repris sur l'ensemble du mois de septembre. Seul un site a dû être reporté, pour cause d'acquisition de parcelle qui, à ce jour, n'est toujours pas finalisé.



Réalisation d'un site tampon en cours

Au total ce sont 9 000 m² de surfaces modifiées en zone humide pour 6 sites qui ont fait l'objet de travaux l'an passé.



Sites tampon permettant de dévier les eaux vers la prairie à droite au niveau de la nouvelle buse posée...pour un tamponnage supplémentaire

c) Communication

Concernant la **communication**, ce qui a été prévu a été réalisé, hormis :

- La préparation de certains panneaux fixes (manque de temps) ;
- La restitution des résultats de l'analyse des données qualité d'eau par le bureau d'études (à destination des agriculteurs) (manque de temps).

Une vidéo sur le reméandrage du Réveillon a été réalisée en interne sans coût supplémentaire pour le dossier communication. Elle a été diffusée à Ferme Expo et postée sur la chaîne YouTube du Syndicat et vues plus de 400 fois : <https://www.youtube.com/watch?v=Ii05L03cqj0>

Le bulletin annuel a été renouvelé.

4. Tranche 5 du CT Veudes-Mâble-Bourouse-2021 - 2026 (hors suivi)

Le SRVV s'est concentré sur la réalisation des travaux prévus au programme 2025 du Contrat Territorial 2024 - 2026. Néanmoins, l'équipe s'est aussi tenue disponible pour les projets hors CT, dans une démarche de dynamique territoriale. Aussi, les techniciennes ont dû réaliser (ou finaliser) certains projets initialement prévus en 2024.

a) Travaux de restauration du lit et des berges

❖ La Veude à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers (finitions 2024)



En 2024, la météo pluvieuse n'avait pas permis de finaliser les travaux. Ces travaux se sont ainsi finalisés en juin 2025. Ils ont consisté à changer deux ouvrages d'art (pont cadre et buse) et à diversifier les écoulements de la Veude sur environ 200 mètres linéaires.

Les accès dans la ripisylve, le changement des ouvrages et la mise en place des matériaux ont été réalisés par l'entreprise SMDA-Environnement 41. Le transport des matériaux a principalement été réalisés par l'entreprise Bournand.

Le montant total de ces travaux s'est élevé à 42 267 €, subventionnés à 80% via l'enveloppe « restauration du lit 2024 » du CT (montant total du projet 2024 : 65 531 €).

❖ La Veude à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers (programmation 2025)



Dans la continuité des travaux réalisés depuis 2023 sur la commune de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, les travaux effectués sur environ 1 km en aval du bourg ont consisté à terrasser les berges, recharger le lit en granulats, reconstituer des radiers et des fosses et diversifier les habitats. Aussi, ils ont permis d'aménager 4 descentes au cours d'eau (abreuvoirs) pour les vaches, et d'installer plusieurs centaines de mètres linéaires de clôture afin de protéger les berges du piétinement par les bovins.

Les accès dans la ripisylve et la mise en place des matériaux ont été réalisés par l'entreprise SMDA-Environnement 41. Le transport des matériaux a principalement été réalisé par l'entreprise Bournand.

Ces travaux ont coûté 45 198 €, financés à 80% via le CT.

❖ Le Mâble à Prinçay / Sérigny (programmation 2025)



L'objectif principal de ces travaux était de reconstituer le matelas alluvial du Mâble sur un tronçon de près de 1,2 km, notamment pour réduire sa sensibilité aux assècs en période estivale. Des radiers et des fosses ont été créés, constituant des refuges pour les espèces mais aussi des zones propices à la reproduction et au maintien des populations annexes (bivalves, larves d'insectes etc).

L'usage des parcelles riveraines n'a pas permis de terrasser les berges. Ce frein n'était pas une contrainte trop déclassante puisque le tracé et la morphologie du lit est plutôt cohérente sur ce secteur.

Les accès dans la ripisylve et la mise en place des matériaux ont été réalisés par l'entreprise SMDA-Environnement 41. Le transport des matériaux a principalement été réalisés par l'entreprise Bournand.

Le montant global de ces travaux s'élève à 30 132 €, financé à 80% via le CT.

b) Travaux de restauration de la continuité écologique

❖ Aménagement ZAP Anguilles sur la Veude de Ponçay à Pussigny (programmation 2024)

Tout le travail d'études, de dimensionnement, de médiation avec les riverains a été réalisé au cours de 2023 et du premier semestre 2024 et la première version du dossier technique a été transmise à la DDT en mars 2024. Des demandes de compléments ont été formulées par la DDT en mai 2024 pour afin d'avoir une autorisation août 2024. La lourdeur administrative est à noter (6 mois de procédure). L'agence de l'eau a donné son accord fin septembre 2024. Les travaux préalables d'accès ont par la suite été réalisés début octobre mais le chantier de pelleteuse au vu de la météo n'a pas été enclenché. Ce site a donc été réalisé principalement en 2025. Les 6 ouvrages ont été aménagés pour favoriser la libre circulation des anguilles et le lit sur 210ml a été restauré par apport granulométrique.

Sur les 37 000€ de travaux estimés, 30 813€ ont été dépensés.



AVANT / APRES :

Chute d'eau aval Moulin à trèfle





AVANT / PENDANT / APRES : Moulin à trèfle



AVANT / PENDANT / APRES : Bras de contournement Moulin à blé



Photos avant/après sur le site du moulin Berteau à Pussigny

d) Travaux de plantation de ripisylve

En 2024, la demande de réduction des dépenses formulée par l'AELB a conduit le SRVV à ne pas réaliser les plantations prévues au CT.

L'enveloppe de 26 000 € allouée aux plantations 2024 via le CT a ainsi été mobilisée en 2025. Les plantations ont commencé fin 2025 et se sont poursuivies début 2026, puis l'entretien des plantations aura lieu au cours de l'été / automne 2026.

Les entreprises très locales Espaces Plus, Marquet et l'association CPIE Val de Loire contribuent à cette action.

Grâce à cette action, ce sont 4 km de ripisylve plantés.

Les plantations concernent divers sites du BV de la Veude, du Mâble, du ruisseau du Cep et du ruisseau de Ports-sur-Vienne, localisés en violet sur la carte ci-dessous :



Localisation des plantations réalisées fin 2025 / début 2026

e) Etudes complémentaires

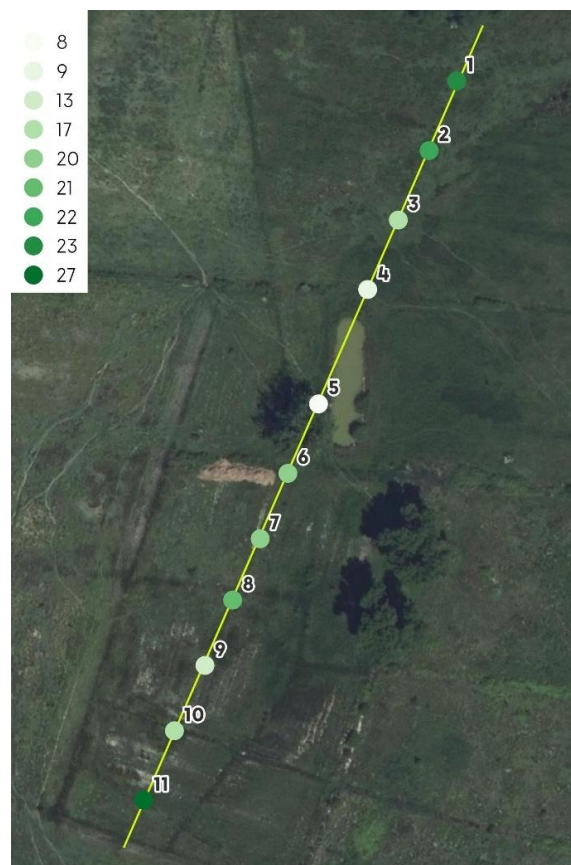
❖ Zones humides

L'équipe de la SEPANT a appuyé le Syndicat concernant le suivi de l'état d'une zone humide via le protocole Ligéro, qui chiffre l'indice d'engorgement (humidité) et l'indice de fertilité (trophie). En 2025, ce suivi a porté sur le bas-marais de Chizenay à Chaveignes (37), dont le site a fait l'objet de travaux de restauration en 2022 (broyat avec export).

Pour rappel, voici l'historique des suivis réalisés par la SEPANT sur ce site (protocole LIGERO) :

- 2021 : état des lieux avant travaux
- 2023 : suivi post travaux (N+1)
- 2025 : suivi post travaux (N+3)

En 2025, les résultats n'ont pas évolué de façon significative par rapport aux années 2021 et 2023. Toutefois, la SEPANT a observé une tendance à la baisse de diversité floristique, lié certainement à la méthode de gestion par pâturage, jugée trop extensive. En effet, une pression exercée par le pâturage permettrait, selon la SEPANT, d'éviter la progression de la molinie, espèce en compétition avec les espèces plus exigeantes (rares).



Nombre d'espèces relevées sur le transect en 2025

❖ Sources de la Veude à Thuré

En 2025, le SRVV a bénéficié de l'étude d'un étudiant de première année de master « FREMAC : Fonctionnement et Restauration des Ecosystèmes des Milieux Aquatiques Continentaux » pendant 10 semaines, Goran BOUCARD.

Son travail a porté sur l'analyse du sous-bassin amont de la Veude, sur la commune de Thuré, en amont du moulin de Boutault. L'objectif de son analyse était de comprendre l'impact d'un fossé sur la qualité de la Veude, dans un secteur où une population fragile d'écrevisses à pattes blanches est présente.

Le résultat de ce travail a permis de déboucher sur une meilleure compréhension du territoire, avec une proposition de deux types d'actions à concrétiser en 2026 pour la dernière année du CT VMB.

f) Communication

❖ Animations

Les diverses animations prévues en 2025 ont été réalisées impliquant ou non un coût pour le SRVV. En effet, la majorité des animations sont réalisées en interne par les techniciennes ou avec l'appui de partenaires intervenant gratuitement (ex : OFB pour une animation « castors ».) En 2025, le SRVV a fait intervenir un agro-expert en agroforesterie pour mener une conférence et inciter les agriculteurs à se lancer dans cette démarche vertueuse pour les cours d'eau. Aussi, le SRVV a fait intervenir la LPO pour apporter des connaissances fines dans le domaine de l'ornithologie, sur le terrain.

❖ Panneaux

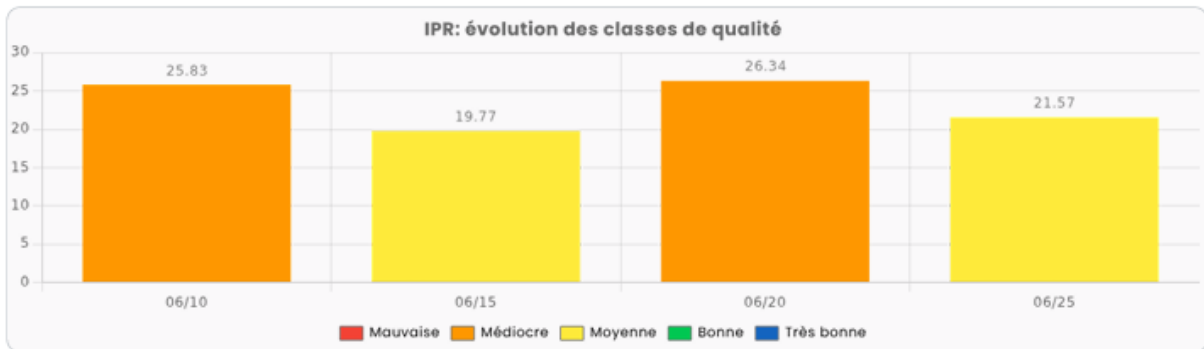
La réalisation de panneaux E32 indiquant le nom des cours d'eau du bassin de la Veude et du Mâble était prévue en 2025. Faute de temps, cette action n'a pas été déployée en 2025 : elle le sera en 2026.

5. Suivi du milieu

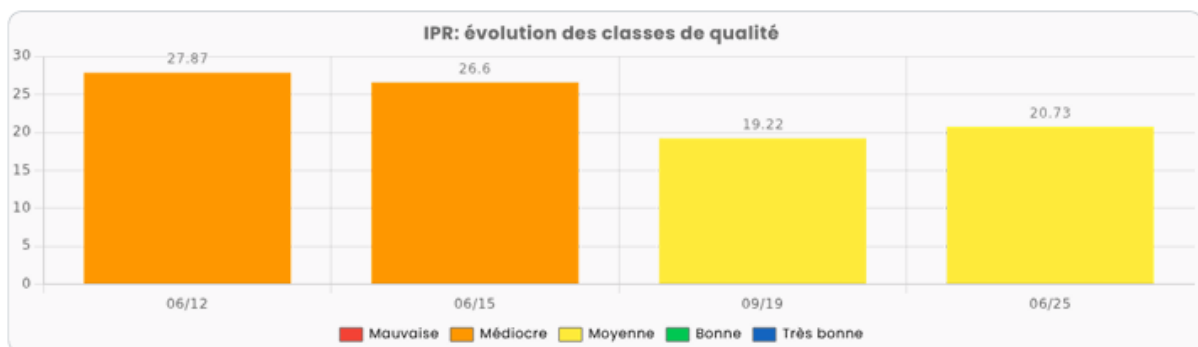
a) Territoire Manse-Ruau-Réveillon

❖ Indicateurs biologiques

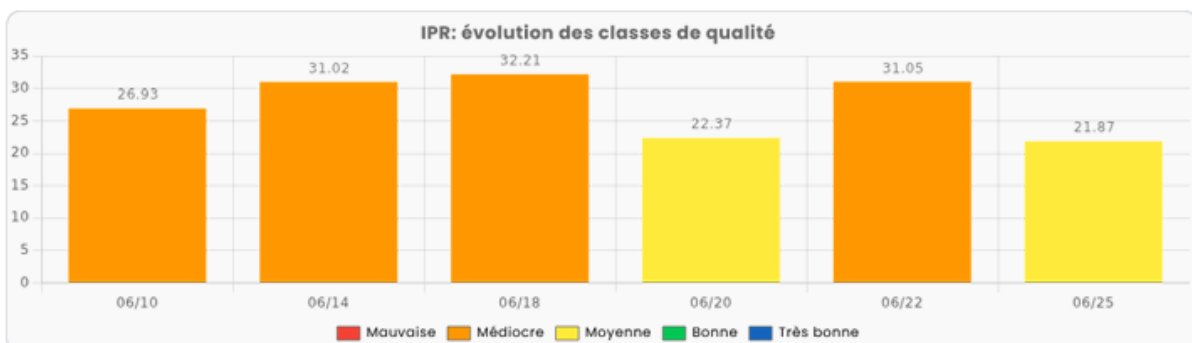
Trois **suivis piscicoles** ont été réalisés au cours de l'année 2025. Les résultats IPR sont intéressants car ils confortent la progression passée. Ceci même s'il reste une classe de qualité pour être de niveau bon.



Evolution de la note Indice Poisson Rivière sur le Manse au moulin des Roches



Evolution de la note Indice Poisson Rivière sur le Montgoger



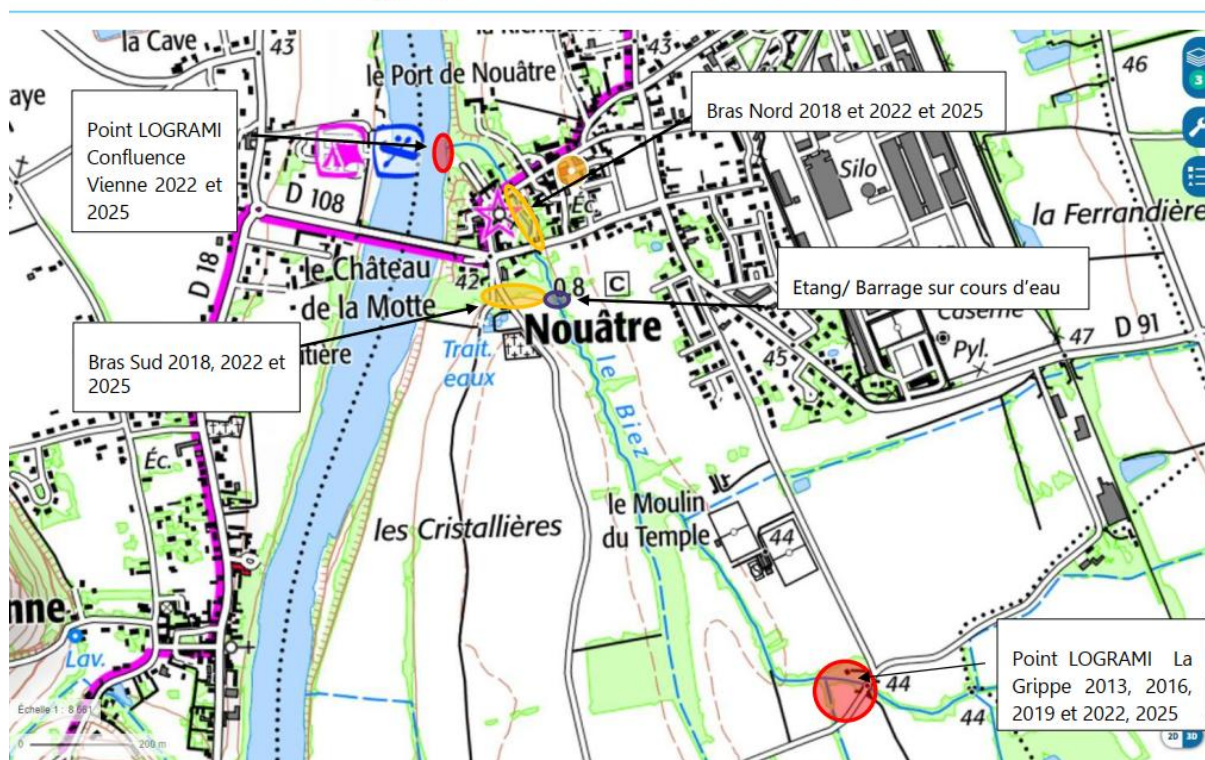
Evolution de la note Indice Poisson Rivière sur le Courtineau aux Girardières

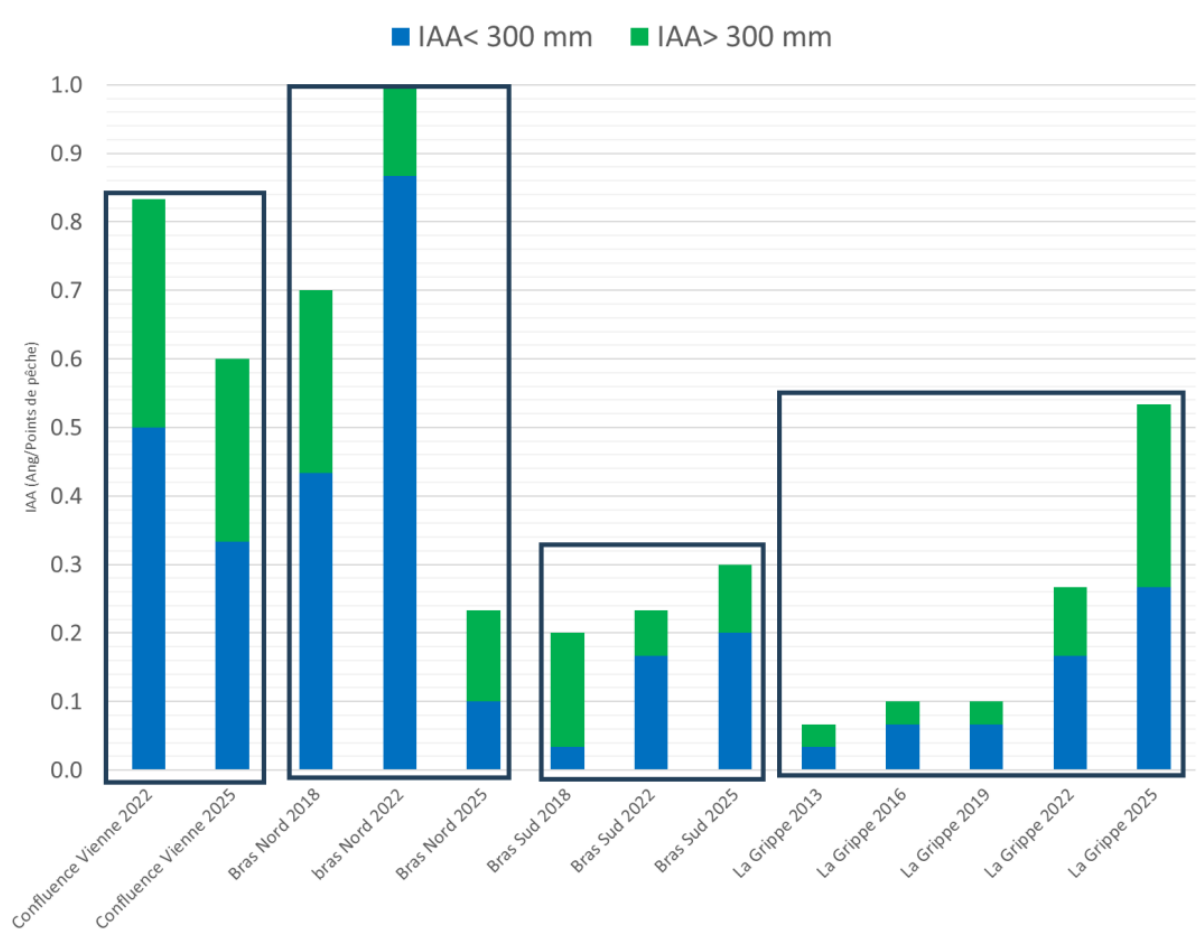
Une **étude sur la colonisation des anguilles sur le Réveillon** a été réalisée depuis 2018 (avant travaux) sur Nouâtre en aval d'obstacles potentiels à la remontée de l'espèce. Les résultats sont très positifs et ils montrent la nécessité d'adapter la configuration de certaines chutes de moulins. **L'aménagement réalisé en 2018 et 2019** a favorisé les écoulements dans le bras nord. Dans ce bras, un aménagement a été réalisé avec une réhausse globale du fond du lit du cours d'eau et une rampe en enrochement au droit de la chute existante.



Travail de comptage piscicole avec l'aide de la fédération de pêche 37

Cartographie de la zone d'étude





Indices d'abondance par station (Fédération de pêche 37)

Les résultats de 2025 montrent les éléments suivants :

Tout d'abord, pour ce qui est des densités en Vienne, seules 2 années sont disponibles 2022 et 2025. L'année 2025 montre des densités plus faibles de 40 % par rapport à 2022 pour les anguilles toutes tailles et 50 % de baisse pour les anguilles inférieures à 30 cm. Ceci montre les fluctuations interannuelles de remontées des anguilles sur les axes principaux qui peuvent en partie être liées aux conditions hydrologiques. On pouvait donc s'attendre à des migrations plus limitées sur le Réveillon.

Pour ce qui est du Réveillon, l'analyse sur les 2 bras montre qu'en 2025, les densités d'anguilles toutes tailles sont légèrement supérieures de 30% sur le bras sud que sur le bras Nord. Pour le flux de migration (anguilles inférieures à 30 cm), les densités sont 50 % supérieures dans le bras rive sud. Ce constat peut apparaître à première vue surprenant dans la mesure où le bras rive Nord est nettement plus attractif. Cela étant, au regard des données de 2022 notamment, on note d'une part que les densités ont chuté de 75 % dans le bras Nord alors qu'elles sont en légère augmentation dans le bras Sud ; d'autre part les densités augmentent sur la station plus en amont « La grippe ». Ces variations sont constatées pour toutes les tailles d'anguilles. Le bras rive Nord qui a fait l'objet d'un aménagement en 2018/2019 permet la migration des anguillettes puisque d'une part malgré le bon habitat sur cette station les densités d'anguillettes sont assez faibles et d'autre part les densités d'anguillettes sur la station amont (La grippe) augmentent de 60%.

Pour ce qui est du suivi biologique annuel sur le bassin du Puchenin, voici les résultats :

Années	Notes et scores des indices					
	Invertébrés			Diatomées		Poissons
	IBG		I2M2	IBD		IPR
	/20	EQR*	EQR	/20	EQR	
2016	7	0,38	0,0800	15,2	0,83	- *
2017	7	0,38	0,0000	13,7	0,74	- *
2018	12	0,69	0,0200	12,6	0,68	- *
2019	11	0,63	0,1100	10,8	0,57	- *
2020	11	0,63	0,1200	11,5	0,61	42,93
2021	13	0,75	0,1300	12,3	0,66	40,95
2022	11	0,63	0,0500	15,2	0,83	40,32
2023	11	0,63	0,0511	14,5	0,78	39,44
2024	13	0,75	0,3475	14,1	0,76	40,69
2025	16	0,94	0,3715	14,5	0,78	41,34

** IPR non calculé en raison de l'absence de capture*

Il est à noter une grande satisfaction dans l'évolution des indicateurs sur ce sous bassin pilote dans la création de multiples zones tampons humides artificielles. L'objectif ciblé du Contrat est respecté. Ceci d'autant que trois sites très significatifs n'ont pas encore délivrés leurs effets (travaux 2025), puis qu'en 2026 un autre site est envisagé.

❖ Physico-chimie

Concernant le **suivi phytosanitaire** qui comprend à la fois le suivi de la masse d'eau de la Manse (7 analyses annuelles) et le suivi du sous bassin versant du Puchenin (1+1 à 3+3 analyses d'eau selon les ruissellements + 1 analyse multi-faunistiques), les analyses ont globalement pu être effectuées. Sept analyses sur les sept prévues sur la Manse, puis 1+1 analyses ponctuelles ainsi que l'analyse faunistique sur la démarche du Puchenin ont été capitalisées.

Pour le suivi sur la Manse, il se poursuit avec une analyse mensuelle les mois à ruissellement potentiel (avril à juin et octobre à janvier). Aucune évolution visible n'est décelable. Le seuil de 5 microgrammes par litre est dépassé environ une fois par an (non dépassé en 20225).

0,54	6,277	0,786	0,262	0,496	5,487	1,419	0,656	1,56	0,757	0,694	2,72	2,545	1,748	1,422	1,324	1,053	0,962	0,742	7,8409	1,8499	4,2201	1,088	0,6623	4,9721	6,883	1,429	1,137	1,957	5,261	3,09	1,353	1,615	1,9	2,005	1,37	0,906	0,665	1,685	1,557	2,283
------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	-------	-------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	--------	--------	--------	-------	--------	--------	-------	-------	-------	-------	-------	------	-------	-------	-----	-------	------	-------	-------	-------	-------	-------

Evolution mensuelle des analyses d'eau depuis 2020 (jaune = somme des molécules entre 1 et 5 microg/l et orange = somme supérieure à 5 microg/l)

b) Territoire Veudes-Mâble-Bourouse

❖ Indicateurs biologiques

Un I2M2 ; un IBGN et un IPR ont été réalisés en 2025 :

- I2M2 avant travaux sur le ruisseau de Tancu (affluent de la Veude de Ponçay) l'état du peuplement de macro invertébrés est jugé « médiocre ». Les travaux prévus pourraient permettre de gagner une classe de qualité sur ce paramètre.
- IBGN après travaux sur le Mâble à Orches : état jugé « bon », ce qui n'a pas changé par rapport à l'état avant travaux réalisé en 2022.
- IPR avant travaux sur le Mâble à Prinçay / Sérigny : état jugé « moyen » avec une note de 28,57. Les travaux de recharge granulométrique devraient permettre d'atteindre la classe « bonne ».
- IPR avant travaux sur la Veude au pont Neuf à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers : état « bon » avec une note de 7,646. Ce prélèvement constitue à la fois un état des lieux avant travaux 2025 mais aussi un état des lieux après travaux (réalisés par la FDAAPPMA en 2020 et 2021 dans le secteur du Pont Neuf).

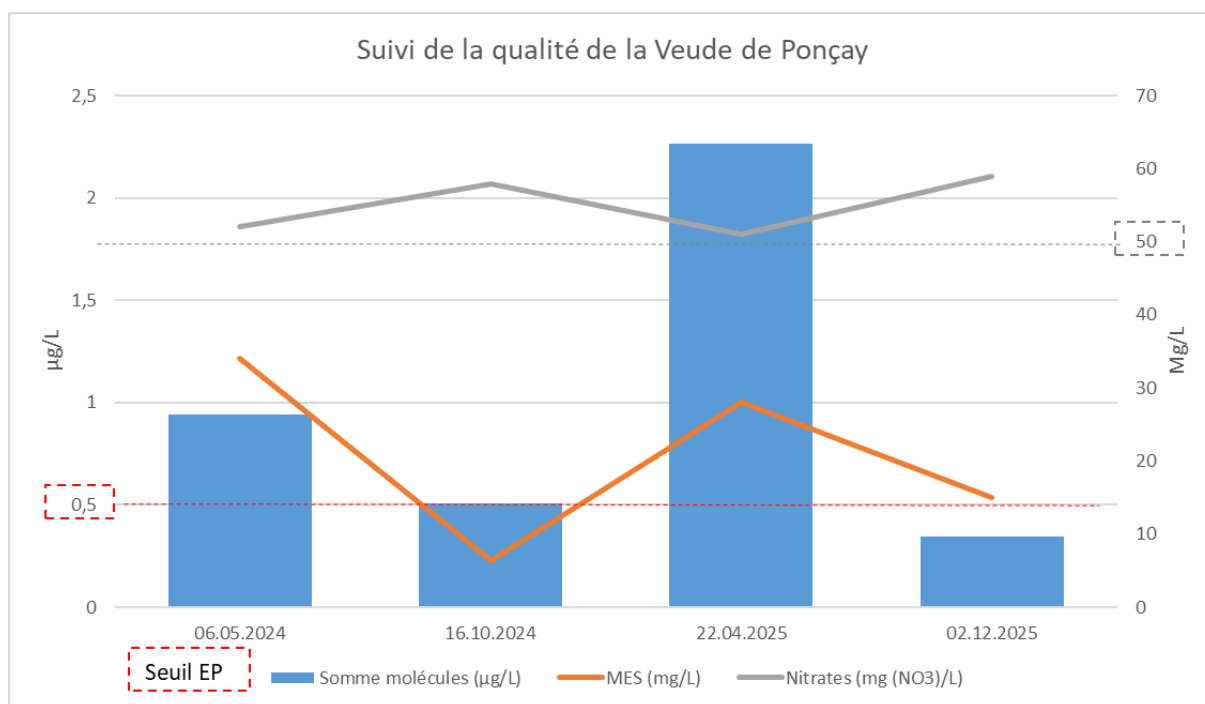


Photos IPR Veude et Mâble

Une pêche de sauvetage devait avoir lieu sur la Veude de Ponçay mais elle est repoussée en 2026, de même que les travaux associés.

❖ Physico-chimie

Les taux de **nitrites et pesticides** de la Veude de Ponçay ont été mesurés à l'aval de la masse d'eau.



Le tableau ci-dessous indique une synthèse des résultats des prélèvements réalisés en 2022 ; 2024 et 2025 :

Date	Estimation débits (L/s)	MES (mg/L)	Nitrates mg(NO3)/L	Concentrations phytosanitaires		
				Nb molécules détectées	Nb molécules > 0.1 µg/L	Somme µg/L
2022	19.04	/	/	59	/	/
	14.06	/	/	63	/	/
2024	06.05	/	34	52	19 3 0.9393	
	16.10	230	6,4	58	7 2 0.507	
2025	22.04	615	28	51	22 5 2.2632	
	2.12	/	15	59	8 1 0.347	

Des analyses réalisées en 2022, 2024 et 2025 montrent des teneurs **en nitrates** supérieures au seuil (50mg/l) : cela justifie le déclassement de cette masse d'eau sur le paramètre « nitrates ».

Pour le paramètre « **pesticides** » des analyses plus poussées ont été réalisées pour confirmer la situation. Les pics de crue sont assez difficiles à capter car la Veude de Ponçay est un bassin plus infiltrant que la Manse par exemple. En Mai 2025, la somme des concentrations en pesticides était importante avec une concentration en MES (Matières en Suspensions) importante toutefois en Avril 2025, la concentration en molécules phytosanitaires est la plus élevée (2.3 µg/L) alors que la concentration en MES est moins élevée que celle du prélèvement de Mai 2024. D'autres analyses devront être réalisées afin de mieux comprendre le fonctionnement du bassin versant. Toutefois, les concentrations en sortie d'hiver semblent plus problématiques que celles de l'automne.

6. Actions hors CT

a) Travaux

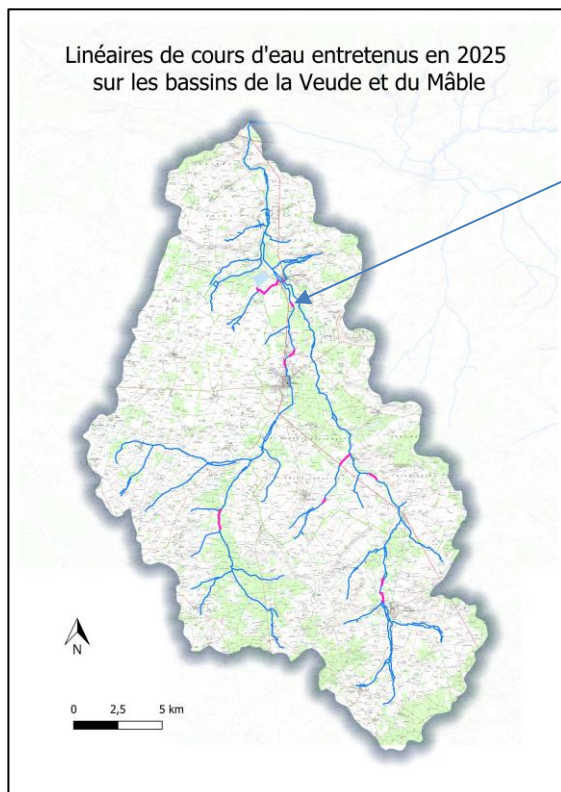
❖ Entretien de ripisylve

Dans la continuité des années précédentes, les technicien.ne.s accompagnent les riverains et leurs élus pour entretenir les berges de façon appropriée et retirer les embâcles problématiques. Les missions de conseil / identification / marquage permettent d'assurer le bon écoulement des eaux et la sécurité des biens et personnes, particulièrement pour les branches et encombres situées en amont des ouvrages d'art et habitations. L'évacuation des ronces et de certains arbres morts peut favoriser la croissance des jeunes plants qui constituent la ripisylve.

Toutefois, bien que très appréciée des élus et de la population locale, cette action ne contribue pas directement à l'amélioration écologique du cours d'eau et aucun financement extérieur n'est apporté, c'est pourquoi les technicien.ne.s ne consacrent qu'une part minoritaire de leur temps de travail à ce type d'action. Voici les entretiens réalisés en 2025, sous l'encadrement des techniciens du SRVV :

- BV Manse : environ **600 mètres de berges**, chez huit propriétaires privés, par l'association Brigade Nature (anciennement ORCHIS) ;
- BV Bourouse & Réveillon : environ **400 mètres de berges** chez quatre propriétaires privés, par l'association Brigade Nature ;
- BV Veude & Mâble : environ **6 220 mètres de berges** chez une vingtaine de propriétaires, par l'entreprise SMDA-Environnement 41 ou bien les riverains eux-mêmes, les communes, les agriculteurs ou l'association Brigade Nature.

Le SRVV travaille actuellement à une meilleure valorisation cartographique de ce travail. L'exemple ci-dessous porte sur les BV Veude & Mâble uniquement :



*ENTRETIEN DES BERGES DU MABLE A
CHAMPIGNY-SUR-VEUDE PAR L'ENTREPRISE
SMDA EN SEPTEMBRE 2025*

❖ **Plantation de haies**

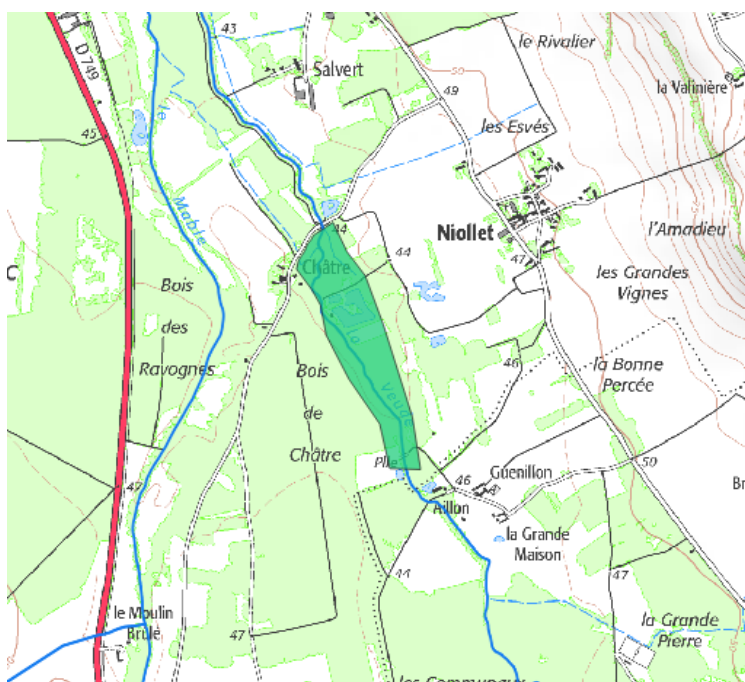
La plantation de haies hors ripisylve n'est pas financée par les CT en cours. Toutefois, notamment grâce à la communication « proactive » des techniciens de rivières du SRVV sur ce sujet, des projets de plantations ont émergés chez plusieurs propriétaires du territoire, via d'autres organismes tels que :

- La Fédération Départementale des Chasseurs d'Indre-et-Loire (37)
- Le collectif « Aux arbres etc » de l'association SEPANT (37)
- Le CPIE Touraine Val de Loire (37)
- L'association Prom'haie (86)

❖ **Gestion des EEE**

Les deux stations historiques comportant de la **Jussie** sur le bassin de la Manse ont fait l'objet d'arrachage avec des stagiaires et dans le cadre de chantiers participatifs. Par ailleurs, quelques jussie ont été observés – cet été et pour la seconde année - dans un bief de la Manse en aval de Sainte-Maure de Touraine.

❖ Travaux visant à préserver une ZH sur le bassin versant de la Veude à Champigny-sur-Veude (hors CT)



Les travaux ont consisté à consolider la berge et recréer un bras de décharge ayant été comblé il y a plusieurs dizaines d'années. L'objectif de ces travaux était de mieux contenir les écoulements et l'inondation du secteur. En effet, ces quelques aménagements permettront d'améliorer l'acceptation de l'envoie de la plaine alluviale de la Veude en amont de Châtre par la population locale. Ces travaux permettent de préserver la grande zone humide (environ 12 ha) créée grâce au barrage des castors installés depuis 2018 sur ce lieu.

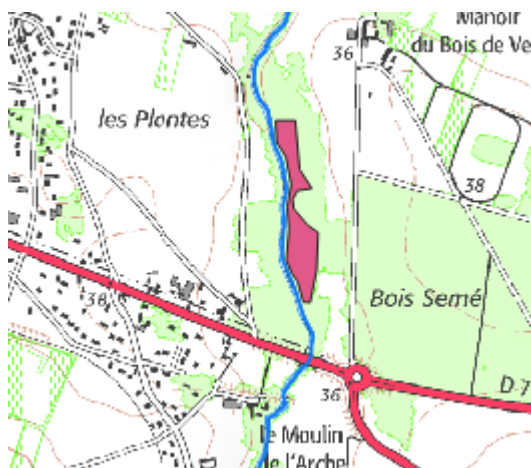
Des panneaux sont en cours de fabrication pour expliquer l'intérêt des zones humides, le rôle du castor et la nature des aménagements réalisés.

C'est l'entreprise SMDA-Environnement 41 qui a réalisé les travaux, en septembre / octobre 2025.

Ce projet s'élève à à peine 6 000 € TTC, financés par la commune de Champigny-sur-Veude et aidés à 80% via les « Fonds Verts » sollicités par la CC-TVV.

Le SRVV a contribué à ce projet par son accompagnement technique.

❖ Restauration de ZH au Bois de Veude à Anché (hors CT)



La restauration de prairie humide initialement prévue sur ce site n'ayant pas été possible (oppositions de la DDT relative à l'enjeu de préservation des boisements de plus de 30 ans et de l'OFB relative à la préservation des zones d'alimentation du castor), le SRVV et la CC-CVL ont évolué vers un projet de restauration de boisement alluvial. Le projet consiste à reconstituer un boisement alluvial en lieu et place de la monoculture de peupliers.

Les travaux ont consisté à :

- Récolter les peupliers hybrides ayant repoussé spontanément sur les souches après récolte dans les années 2010 (entreprise SIC) ;
- Rogner les souches de peuplier (entreprise JOLY TP) ;

La suite des travaux a eu lieu en janvier 2026 : plantation des essences de boisement alluvial (association Entraides et Solidarité). Enfin, l'entreprise JOLY TP effectuera un travail du sol au « cover crop » afin de permettre un entretien aisé de la zone par l'employé municipal (parcelle communale).

Le montant global de ce projet s'élève à 16 000 €, financé à hauteur de 80% via le CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale).

❖ Restauration de la Manse à Crissay-sur-Manse

Le Syndicat a déposé un projet d'amélioration d'une portion de Manse en contrebas de Crissay sur Manse dans le cadre d'un Appel A Projet Maïf Nature 2050. Ce projet aborde différents travaux dont la réhabilitation du lit mineur (diversification des écoulements par l'apport de pierres) et celui du lit majeur (plantations d'arbres). Aussi, des haies et deux points d'eau de type mare et zone tampon humide sont envisagés. Le Syndicat a été lauréat.

 Vous lisez actuellement :
Vallée de la Manse

Rechercher 

Vallée de la Manse

Un projet de restauration de rivière qui favorise la transition agricole. En redonnant à la Manse et à sa vallée leur rôle naturel, le projet prépare le territoire à mieux affronter les défis climatiques.

Restauration de zones humides et cours d'eau Centre-Val de Loire 2025

Partager   

La Manse fait l'objet d'un ambitieux projet de restauration écologique et agricole, à Crissay-sur-Manse, dans le département d'Indre-et-Loire (37). Porté par le Syndicat de Rivières Val de Vienne, ce projet vise à réparer les impacts de plusieurs décennies d'aménagements intensifs qui ont profondément modifié le fonctionnement naturel du cours d'eau et de ses abords.

Autrefois zone humide riche en biodiversité, la vallée a été transformée par des curages successifs, l'approfondissement du lit de la rivière, la monoculture intensive de maïs et la disparition des infrastructures agroécologiques. Ces transformations ont entraîné la perte de la truite fario, emblème de la rivière, ainsi qu'une déconnexion entre le lit mineur et le lit majeur, aggravant les risques d'inondation et réduisant la recharge des nappes phréatiques.



© Syndicat de Rivières Val de Vienne

Extrait du site Internet : <https://entreprise.maif.fr/environnement/fonds-maif-pour-le-vivant/projets-soutenus/vallee-de-la-manse>

❖ Restauration de la zone humide de Courcoué

Ce site communal a fait l'objet de travaux de restauration de zone humide avec la réhausse de fossé, la création d'une mare et la restauration d'une autre. La plantation de haie et la mise en place des panneaux pédagogiques en 2026 permettra de finaliser le site. Ce dossier a été co-porté par la mairie de Courcoué et le Syndicat dans le cadre de financement des Contrats régionaux de Solidarité Territoriale avec le Pays du Chinonais.

Le montant global de ce projet s'élève à 13 570 €, financé à hauteur de 60% via le CRST



Talutage des berges de la source existante et création d'une nouvelle mare quels mois après la reprise de la végétation

b) Accompagnement de la population et des élus locaux

En plus des travaux divers menés par les techniciens en parallèle des CT, un travail d'animation / coordination / médiation est mené par l'équipe du SRVV. Il s'agit d'accompagner les élus et administrés dans les diverses problématiques liées aux rivières du territoire, rencontrées de façon récurrente ou spontanée.

Même si le temps passé à ces missions parallèles doit être le plus restreint possible pour se concentrer sur les actions du CT, cette disponibilité est indispensable pour entretenir la confiance de la population.

❖ Gestion des inondations / crues

A Theneuil, à l'aval de la **Bourouse**, la situation prend du temps. Une réunion a eu lieu avec la DDT, les agriculteurs et l'OFB début 2025. A la suite de cette rencontre, des dossiers réglementaires ont été envoyés à la DDT par le Syndicat et les agriculteurs. Des travaux ont eu lieu :

- les agriculteurs ont réalisé un curage partiel ;
- le Syndicat a restauré la continuité écologique sur un ouvrage en amont du site concerné ;
- les riverains ont entretenu la ripisylve.

Le Syndicat va suivre la situation.

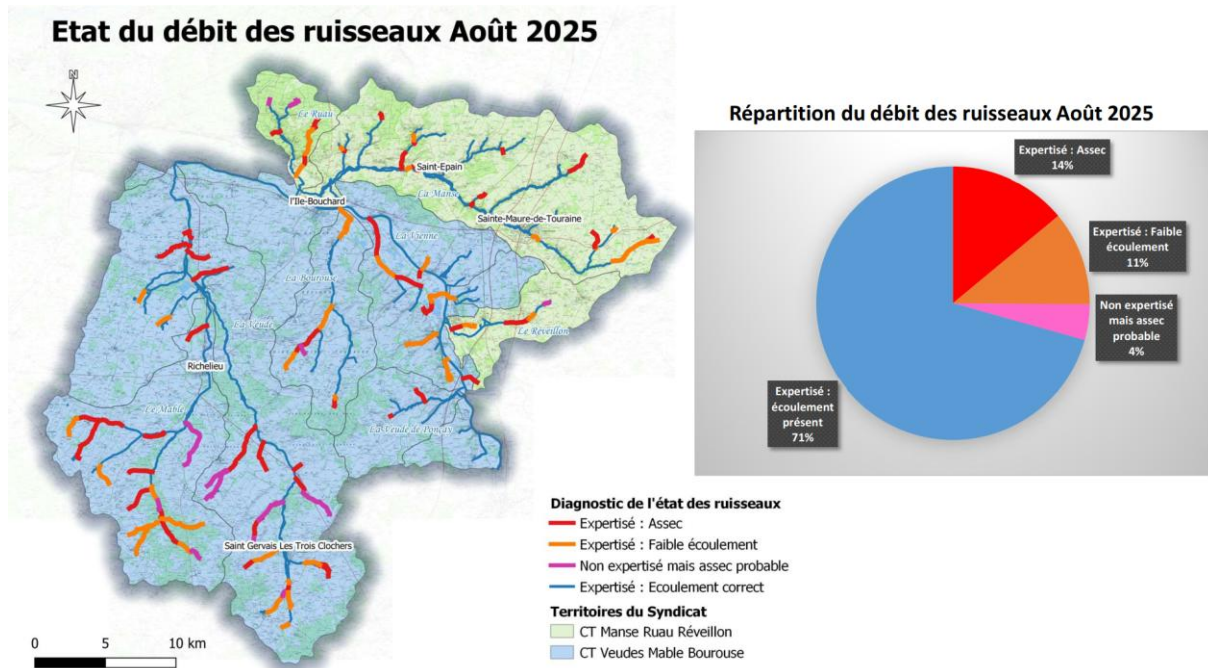
❖ Vivaron

En 2025, la technicienne a poursuivi le travail initié depuis 2019 sur ce sous-bassin pour accompagner les agriculteurs et les communes dans une gestion cohérente et raisonnée des inondations sur ce territoire, jadis exploité de façon intermittente par de l'élevage plutôt que par la culture de céréales. Un suivi particulier de l'entretien du ruisseau est notamment mené pour fluidifier les écoulements dans le lit, sans avoir recours à de nouveaux drainages des parcelles.

❖ Suivi sècheresse

L'été 2025 a été une année plus sèche que celle de 2024 du point de vue des débits des cours d'eau. En 2024, 87% des tronçons avaient un écoulement contre 71% en 2025.

Les techniciens du Syndicat ont réalisé une carte du territoire du Syndicat au pire de la situation au moins d'août suite à des prospections terrain.



Etat des ruisseaux en août 2025

7. Bilan des actions 2025 et projections

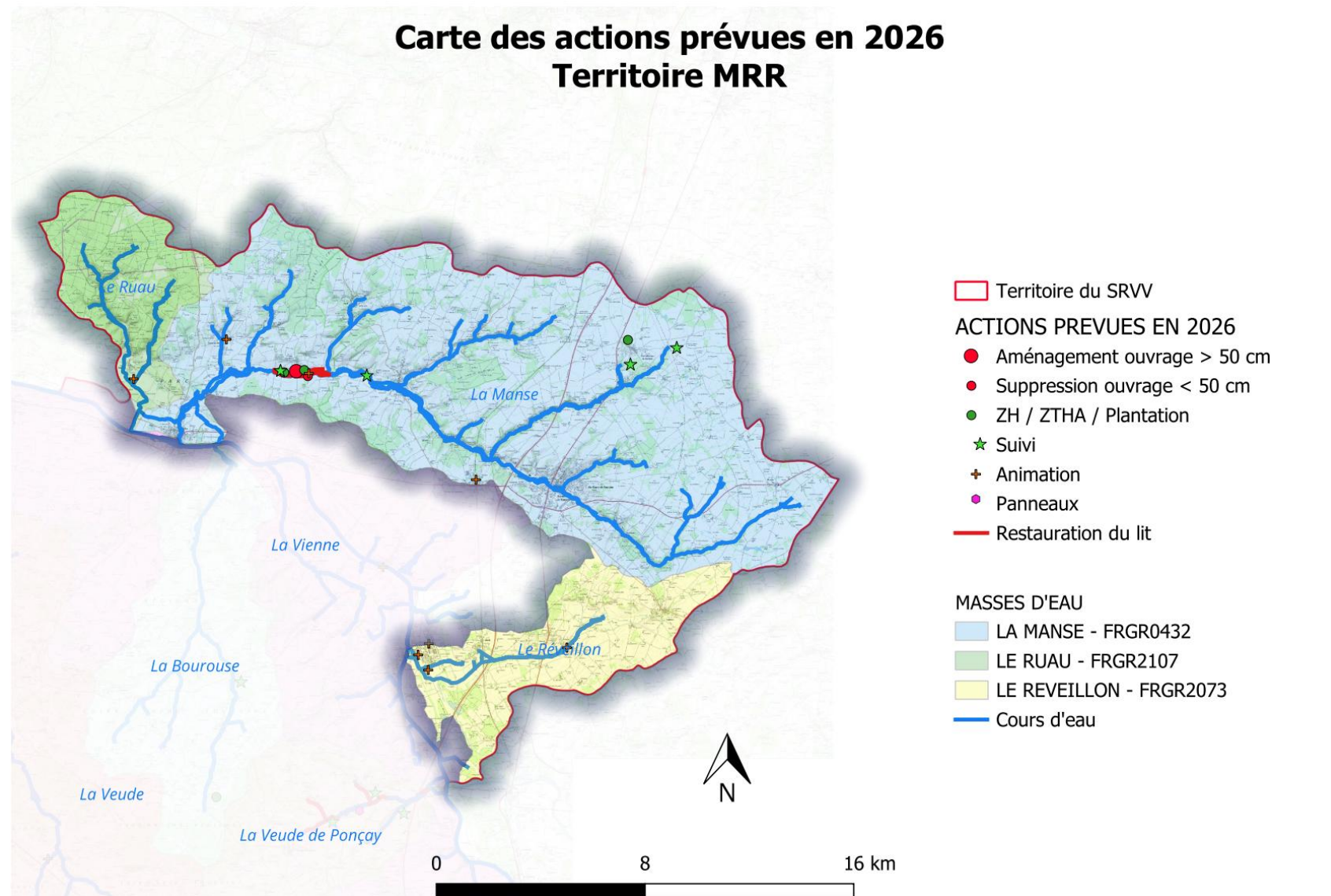
a) Territoire Manse-Ruau-Réveillon

Sur les bassins de la Manse, du Ruau et du Réveillon : les deux technicien(ne)s et la secrétaire ont réussi à réaliser la grande majeure partie de la sixième tranche de travaux du Contrat Territorial. Il est également souligné la réalisation d'autres actions en parallèle du Contrat Territorial qui, pour la plupart d'entre elles, contribuent fortement aux objectifs du Contrat.

Du point de vue des perspectives 2026, la mise en œuvre de l'année inter-contrat va se dérouler comme prévu avec :

- La réalisation du dernier site tampon ;
- La réalisation du projet dit MAIF ;
- L'étude bilan et perspective pour le futur accord de territoire 2027-2032.

Carte des actions prévues en 2026 Territoire MRR



Carte des actions MRR 2026 prévisionnels

b) Territoire Veudes-Mâble-Bourouse

Sur les bassins « Veudes-Mâble-Bourouse », les deux techniciennes et la secrétaire ont réussi à réaliser la majeure partie de la cinquième tranche (2025) de travaux du Contrat Territorial, tout en rattrapant une partie du retard de la quatrième tranche (2024).

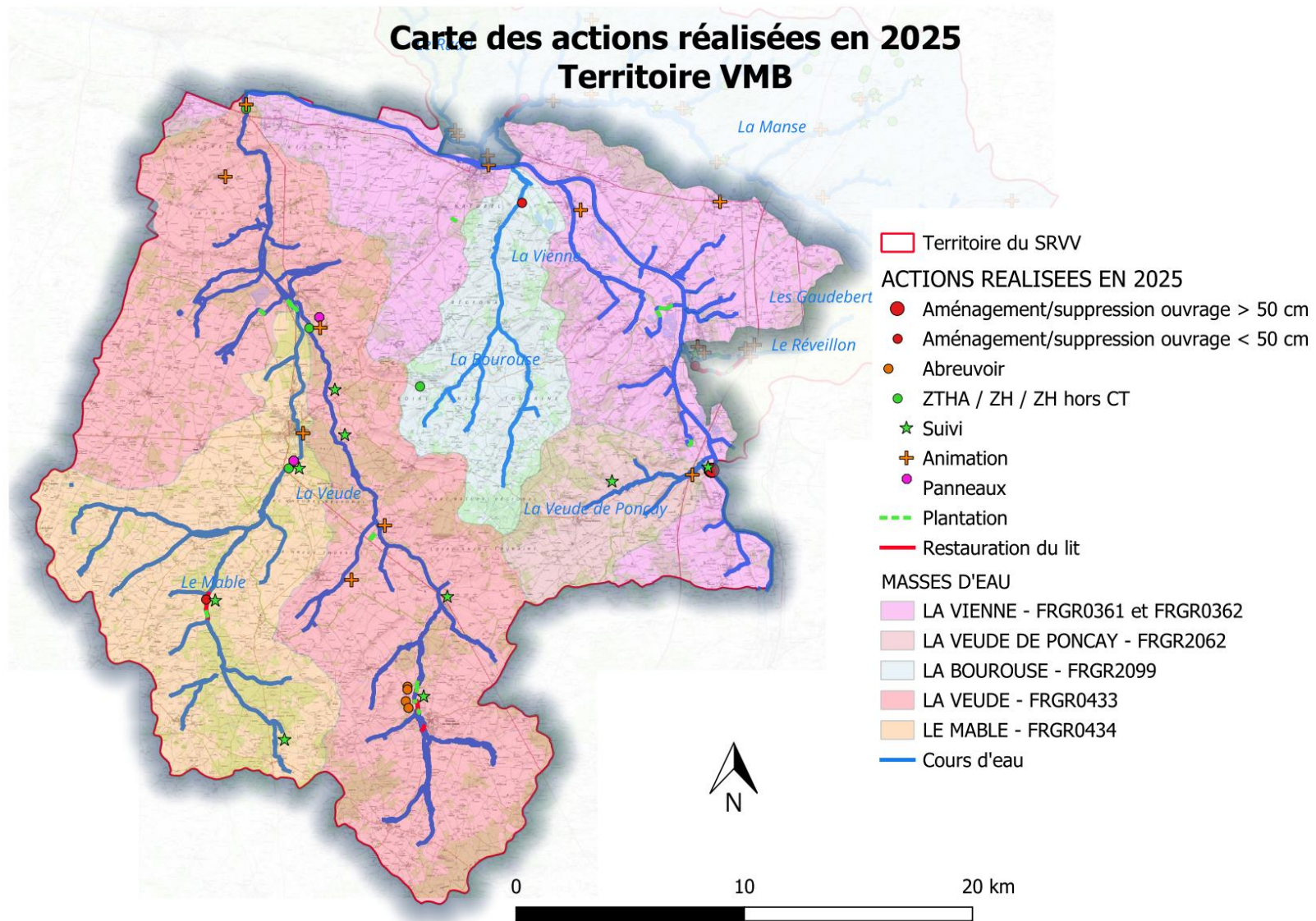
Quelques actions des années 2024 et 2025 resteront à terminer en 2026 (ou à réaliser en totalité) :

- Communication : réalisation des panneaux E32 sur le BV Veude & Mâble
- Suivi : pêche de sauvetage avant travaux sur la Veude de Ponçay
- Travaux de plantations
- Travaux de restauration du ruisseau de Tancu et de la Veude de Ponçay (42 000 €)
- Travaux de restauration de la Veude de Ponçay sur 260 ml (13 500€) : le décalage en 2026 a été acté au COPIL de février 2025
- Travaux de restauration des ZH sur la Bourouse et l'Arceau (13 400 €)

Le tableau ci-dessous illustre le bilan (financier et quantitatif) des actions réalisées en 2025, avec un taux de réalisation global de près de 90 % :

Année prog.	Actions CT	Cours d'eau	Bilan financier (€)			Bilan quantitatif			
			Enveloppe prévue et sollicitée	réalisé	%	prévu	réalisé	Unité	%
2024	Pont cadre & buse Veude	Veude	66 200 €	65 531 €	99%	2	2	ouvrages	100%
	Aménagement ZAP anguilles	Veude de Ponçay	31 500 €	30 813 €	98%	6	6	ouvrages	100%
	Etude et suivi LIGERO - SEPANT	Divers	7 756 €	4 560 €	59%	17	10	jours	59%
	Restauration de ZH	Mâble	15 000 €	10 982 €	73%	1,2	1,2	hectares	100%
	Restauration de ZH	Divers		- €					
	Plantations	divers 37	18 000 €	15 444 €	86%	3700	3360	ml	91%
	Plantations	divers 86	8 000 €	1 841 €	23%	1090	810	ml	74%
2025	Restauration du lit VdP amont	Veude de Ponçay	42 000 €	- €	0%	1440	0	ml	0%
	Restauration du lit	Veude & Mâble	75 334 €	75 329 €	100%	2000	2200	ml	110%
	Petit ouvrage (< 50 cm)	Mâble	2 500 €	2 500 €	100%	1	1	ouvrages	100%
	Plantations	divers 37		- €					
	Plantations	divers 86		- €					
	Lutte contre le piétinement	Veude	2 000 €	2 000 €	100%	1	4	abreuvoirs	100%
	Acquisition de ZH	Veude / Mâble	18 000 €	18 000 €	100%	3	1,74	hectares	58%
	Restauration de ZH	divers 37							
	Suivi	Divers	6 000 €	4 603 €	77%	6	5	sites	83%
	Etude et suivi LIGERO - SEPANT	Divers							
	Animation CEN	Veude / Mâble	6 510 €	6 510 €	100%	21	21	jours	100%
	Technicien 37/86	Divers	65 000 €	51 440 €	79%	1,5	1,3	ETP	87%
	Secrétariat	Divers	4 000 €	2 983 €	75%	0,1	0,1	ETP	100%
	Communication	Divers	5 000 €	1 770 €	35%	3	2	projets	67%
Sensibilisation SMAEP	Divers	2 600 €	2 600 €	100%	8	8	animations	100%	
TOTAL			375 400 €	296 906 €	77%				84%

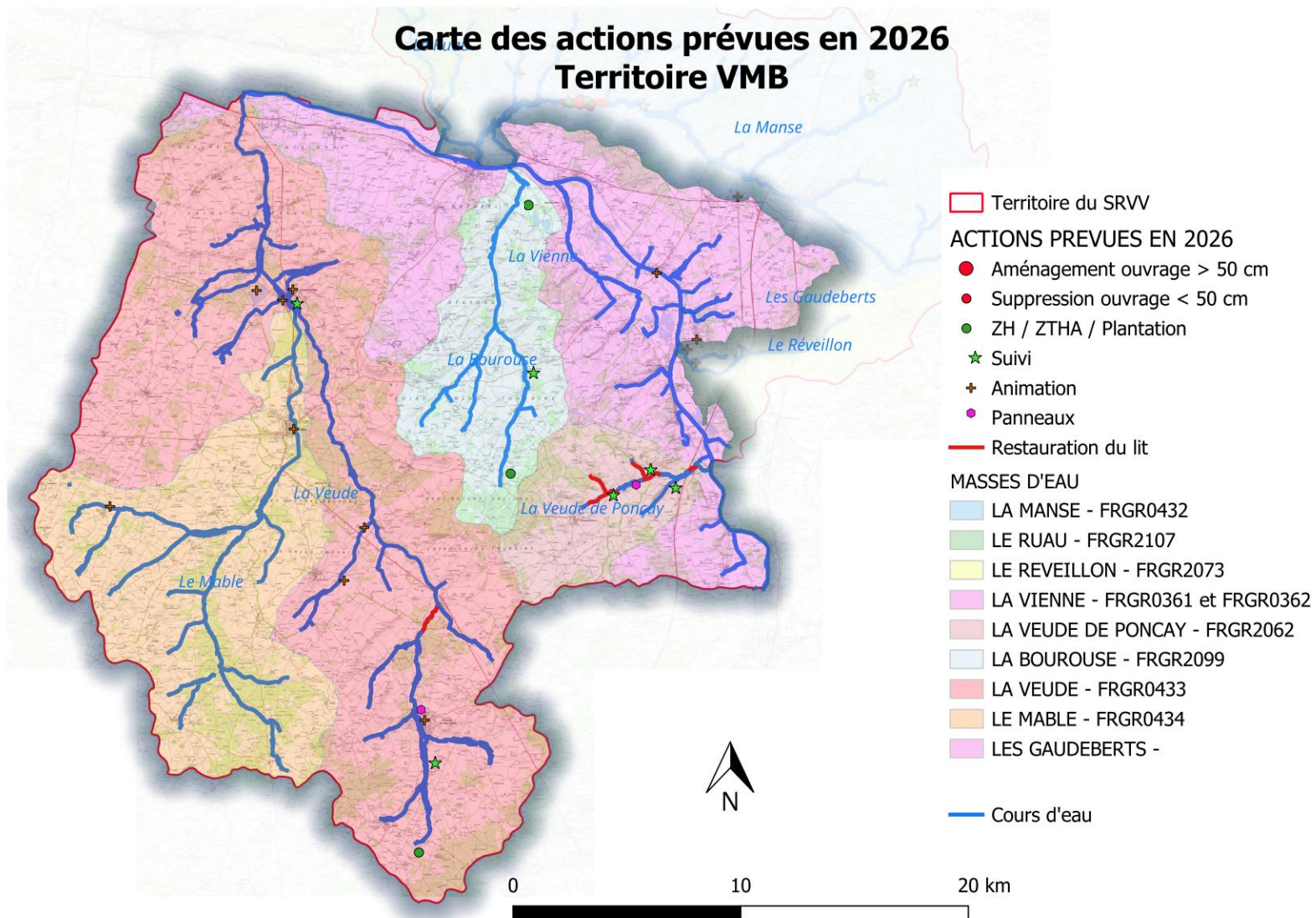
80-100 %
60-80 %
40-60 %
20-40 %
0-20 %



Carte des actions réalisées en 2025 - CT VMB

Il est également souligné la réalisation d'autres actions en parallèle du Contrat Territorial qui pour la plupart d'entre elles contribuent fortement aux objectifs du Contrat.

En 2026, les actions de la sixième (et dernière) tranche de ce Contrat Territorial verront le jour. Les travaux, les animations et le suivi prévus sur le territoire Veude, Mâble, Bourouse et Veude de Ponçay apparaissent sur la carte ci-dessous :



Carte des actions CT VMB 2026 prévisionnels

c) Analyse de la situation par masse d'eau

Ci-dessous figure l'analyse de la situation par masse d'eau. Il est important de considérer l'inertie du milieu par rapport aux actions réalisées.

- Sur la masse d'eau du **Ruau**, le programme d'actions passé (années 2015 et 2016) était très ambitieux notamment en ce qui concerne les obstacles à la continuité écologique. Des longueurs significatives ont fait l'objet de restauration du lit. Considérant que la qualité de l'eau est correcte (bassin versant amont forestier), au regard des indicateurs biologiques (situation médiocre), les techniciens prévoient que le bon état sera atteint lorsque le volet hydrologie sera enclenché, quelques années plus tard le temps d'obtenir les effets. Un travail sur le chevelu amont est nécessaire (grand parc clos privé en vente). Les résultats poissons sont en deçà de nos espérances, probablement dû à l'été 2022 (bord de la rupture d'écoulement - au niveau de la station). Sans aucune action sur le volet de l'hydrologie, la masse d'eau ne progressera pas.
- Sur la masse d'eau du **Réveillon**, l'année 2025 a marqué la fin des travaux de restauration du lit de l'ensemble du ruisseau. Considérant que la qualité de l'eau reste mauvaise (paramètres nitrates et pesticides confirmés), au regard des indicateurs biologiques (situation mauvaise) les techniciens prévoient que le bon état ne sera pas obtenu d'ici un certain nombre d'années. Il sera nécessaire d'agir sur le bassin versant pour réduire les différentes concentrations en éléments indésirables. Un programme d'actions volet - pollutions diffuses - et/ou - zones humides - est à envisager à long terme.
- Sur la masse d'eau de la **Manse**, le programme d'actions passé était relativement ambitieux bien que modeste au regard de la taille du bassin versant. Considérant que la qualité de l'eau est encore à améliorer (pesticides), au regard des indicateurs biologiques (situation globalement mauvaise à médiocre), les techniciens ne pensent toujours pas atteindre le bon état à la fin du prochain Contrat. Qui plus est, la masse d'eau de la Manse étant grande, l'inertie l'est également. Puis l'investissement financier que le Syndicat peut injecter chaque année ne permet pas d'agir rapidement. Les actions qui seront réalisées dans les prochaines années dépendent de l'étude bilan et prospective en cours.
- Sur les masses d'eau de **la Veude et du Mâble**, les actions inscrites au Contrat Territorial 2024 - 2026 sur la morphologie des ruisseaux, la continuité écologique et les zones humides permettront de conforter l'enclenchement de la démarche sur ces bassins. Le bon déroulement des actions et travaux des cinq premières années du Contrat est encourageant pour la suite. La démarche de travail sur l'hydrologie et les plans d'eau a été initiée fin 2022 et devra se poursuivre sur le long terme. En 2024, l'étude « pollutions diffuses » menée en interne ne permet pas encore d'enclencher des projets d'améliorations. Un renfort au niveau du temps humain est à prévoir pour progresser

vis-à-vis de la qualité des eaux. Les moyens financiers et humains devront certainement être revus à la hausse pour ajouter ce volet au prochain Accord de Territoire. Par ailleurs, le débit de la Veude est très problématique en période d'étiage. Un travail sur la morphologie et la qualité de l'eau sont donc à poursuivre pour atteindre à terme le bon état des eaux.

- Sur la masse d'eau de **la Veude de Ponçay**, le programme d'actions prévu permettra de répondre positivement à la continuité et à l'aspect morphologique du ruisseau (accord des propriétaires nécessaires) mais les concentrations en nitrates interrogent les techniciens. Un programme d'actions « pollutions diffuses » et/ou « zones humides » plus important sera nécessaire pour atteindre le bon état.
- Sur la masse d'eau de la **Bourouse** et des autres affluents de la Vienne Tourangelle amont, l'investissement financier que le Syndicat peut injecter ne permettra pas son amélioration dans les prochaines années. Qui plus est, cette masse d'eau souffre d'un réel déficit hydrique en période estivale.

Le tableau ci-dessous indique les valeurs des indicateurs biologiques « Indices Poissons Rivière » (IPR), mesurés sur 8 stations de références depuis 2008 jusqu'à 2025, représentatives des masses d'eau du territoire du SRVV. Ces résultats sont issus des mesures réalisées par des bureaux d'études, dans le cadre du suivi des masses d'eau par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ces résultats font partie de la base de données « OSUR », consultable en libre accès sur les sites internet « ALFRESCO » et « CARMEN ». Toutefois, ces deux sites ne sont pas accessibles à la date d'écriture du présent rapport (février 2026). Ainsi, le SRVV ne dispose pas des résultats 2025. Le tableau ci-dessous est donc incomplet.

	Ruau (Panzoult)	Manse (Crissay)	Réveillon	Bourouse	Veude amont (Razines)	Veude aval (Ligré)	Mâble (Champigny)	Veude de Ponçay
Année	Note	Note	Note	Note	Note	Note	Note	Note
2008	18,6	23,96			9,44			
2009				14,5				
2010					7,08			
2011		30,1		17,6		13,88		
2012	15,6		40,8		6,31			
2013	22,5							
2014	20,1	22,77			4,74			
2015				14,9				
2016			35,6		5,89	31,28		
2017	22,4	20,75				13,7		
2018			33,1	11	5,81		13,5	27,9
2019			40,6	14,3				
2020	11,1	16,59			6,43			27,6
2021								
2022					7,28	7,7	33,4	
2023	20,4	19,87						
2024					6,33			
2025			En attente résultats OSUR			En attente résultats OSUR		En attente résultats OSUR

RESULTATS « IPR » DES 8 STATIONS DE REFERENCE DU SRVV (2008 – 2025)

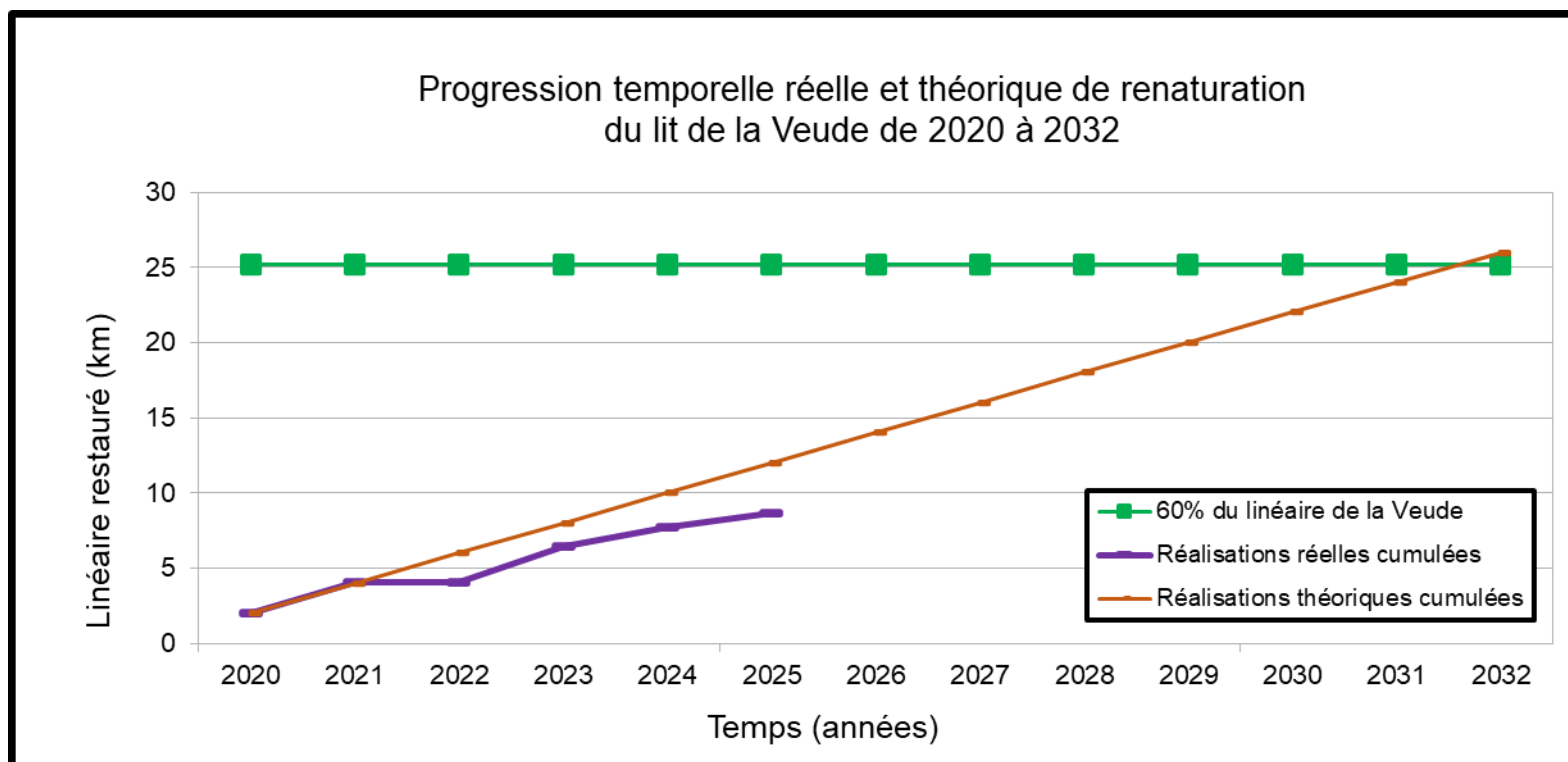
Note de l'IPR	Classe de qualité
<7	Excellente
]7-16]	Bonne
]16-25]	Médiocre
]25-36]	Mauvaise
>36	Très mauvaise
Pas de donnée	Inconnue

En complément, le graphique ci-dessous est une projection visuelle permettant d'évaluer le travail restant à mener, dans l'objectif d'atteindre le « bon état morphologique » du cours principal de la Veude. Ce cours d'eau mesure 42 km et nous considérons que le « bon état morphologique » pourrait être atteint lorsqu'au moins 60% de son linéaire aura été restauré, soit 25 km.

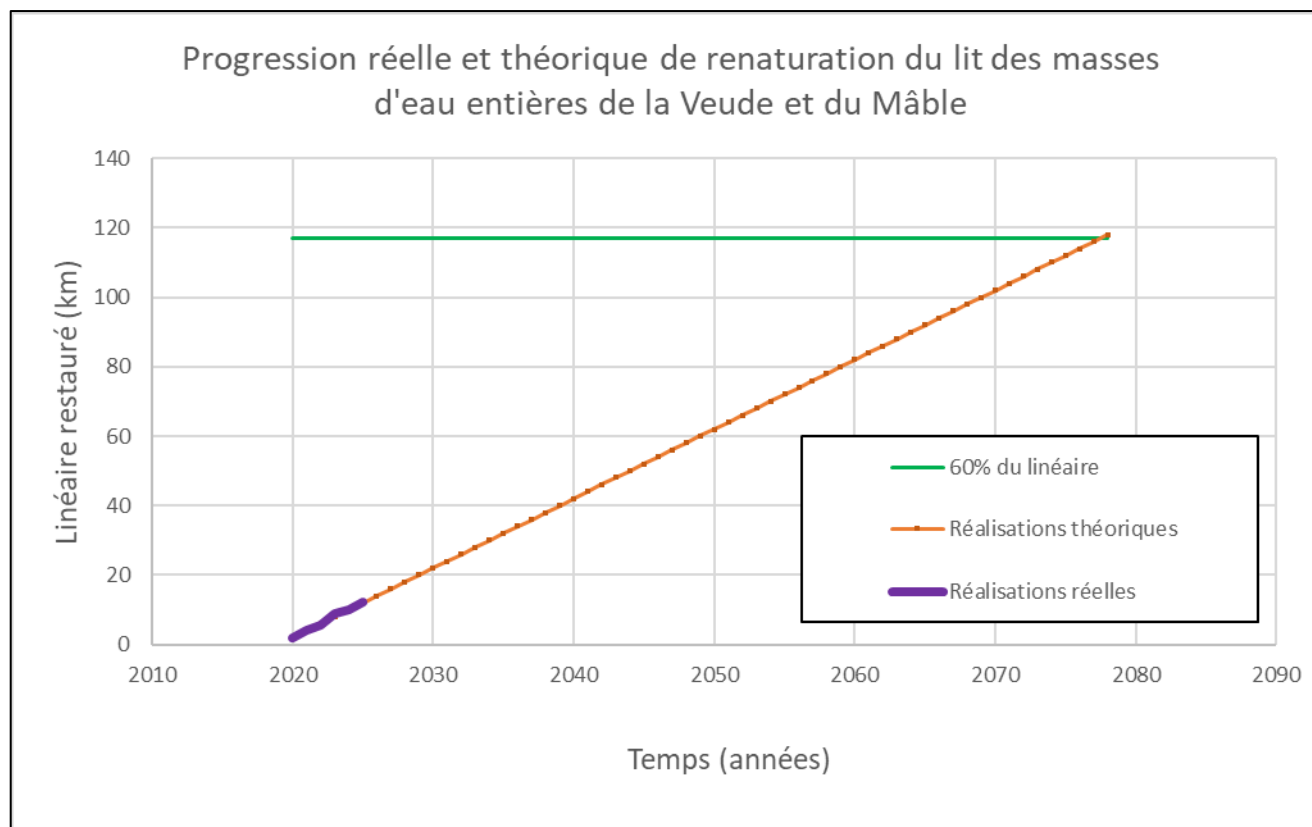
Avant la première année de Contrat Territorial, environ 2 km de Veude étaient considérés en « bon état ».

Compte tenu du budget du SRVV et de la capacité moyenne d'un technicien de rivières, il est possible de restaurer en moyenne 2 km de cours d'eau chaque année. A ce rythme, si les efforts se concentrent sur la Veude, nous pouvons prévoir d'atteindre le bon état morphologique de la Veude d'ici 2032.

Attention, cela concerne uniquement le lit de la Veude (hors affluents) et implique que la technicienne ne restaure aucun autre cours d'eau.



Si l'on prend en compte à la fois la Veude et le Mâble, le linéaire total de cours d'eau est de 195 km :



Pour atteindre 60% du linéaire soit 117 km, à raison de 2 km par an, des travaux seront nécessaires jusqu'en 2078.

Pour conclure, ces graphiques tendanciels montrent bien la nécessité d'une accentuation des efforts pour diminuer les impacts des pollutions diffuses, des usages grandissants industriels, agricoles et domestiques dans un contexte de changements climatiques nuisibles au milieu.